IMT Nuremberg Archives

H – 530

International Court of Justice

H0530 – 0001

H0530 – 0002

L.C.
28 mars 1946
10 h. à 10 h. 50
1

-TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL -

Séance du Jeudi 28 mars 1946, ouverte à 10 h. 10
sous la présidence de Lord Justice LAWRENCE

DR HORN. - Suivant accord avec le Tribunal, je présente maintenant des documents nonencore nommés et dans l'ordre suivant :

En premier, il s'agit de la Pologne. Il s'agit du document Ribbentrop nº 200, ; vous ttouverez ce document que je soumets au Tribunal; Ils'agit du Premier Ministre Chamberlain, à propos d'une lettre écrite à Hitler du 22 août 1939 .Dans cette lettre le premier ministre prend position au sujet des questions litigieuses entre l'Allemagne et la Pologne. Dans cet ensemble il considère quelques-uns des éléments essentiels du conflit des minorités. Pour prouver le fait que cette question des minorités susistait déjà à la naissance de l'état polonais, et qu'elle avait à ce moment là un rôle prépondérant, je présente le document Ribbentrop, nº 72 que je verse au dossier du Tribunal.

Il s'agit à ce propos d'uncertain nombre d'observations de la délégation allemande à propos des conditions de paix.

Dans un autre document , il s'agit du document Exhibit Ribbentrop nº 74 que je verse au dossier , je souligne qu'il s'agit du point de vue du Président du Conseil Suprême des grandes puissances alliées , Clémenceau, à propos du Président du Conseil polonais Paderewski.

H0530 - 0003

Sir DAVID MAXWELL-FYFE.- Je voudrais expliquer la positiondu Ministère Public qui n'a pas encore reçu ces documents, ar par conséquent nous n'avons pu seulement que faire destentatives de directives ence qui concerne les documents.

Nous ferons des objections aux documents présentés, mais je veux dire que nous admettons sans protestations la procèdure du Dr HORN, selon les lignes annoncées pár Lordship hier, c'est-à-dire qu'il verse ces documents enbloc au dossier et nous ferons des objections quand nous recevrons les documents. JJe pensais qu'ilétait juste que nous ~~gardions~~ la ~~propositions~~ réservions notre position et que tous les collègues étaient d'accord pour que nous puissions plus tard faire des objections qund nous connaitrons les documents.

DR. HORN. - Puis-je prier un instant votre Honneur de m'écouter.

LE PRESIDENT. - Désirez-vous ajouter quelque chose à ce qu' a dit Sir David ?

DR HORN.- Monsieur le Président, étant donné les observations qui viennent d'être faites par le Ministère Public je vous demanderai de prendre une décision sur la façon dont la défense pourra compenser les lacunes nées de raisons techniques ?

Je voudrais qu'une décision soit prise afin que dans façon dont nous pouvons présenter nos documents il ne soit pas créées d'impossibilités par le fait que nous ne pourrons même pas discuter fondamentalement des documents avec le Ministère Public et avec le Tribunal.

Je vous prie, par conséquent, de bien vouloir admettre que nous ajournons le réglement définitif de cette question jusqu'à ce que j'ai pu présenter l'ensemble des documents.

H0530 - 0004

LE PRESIDENT. - La difficèlté semble être soulevée entièrement du fait que vos livres de document ne sont pas prêts.C'est là la difficùlté. Si le slivres de documents avaient été prêts et soumis à l'accusation ,celle-ci aurait pu préparer ses objections; mais si vous avez des témoins à citer, pourquoi ne les citer vous pas pendant que vous préparez vos livres de documents.Cela semble être la prodèdure normale pour le Tribunal. Citez vos témoins,puis vous produirez votre documentation plus tard. C'est la seule procèdure raisonnable,et je me demande pourquoi vous ne l'adoptez pas.

DR HORN.- L'autre jour on m'a fait savoir par un officier qu'on n'était pas en mesure de terminer les traductions dans le service de traduction de la Cour; voilà la cause du retard. Quant à moi j'avais versé les documents au service de traduction entemps et lieu.

LE PRESIDENT. - Ce n'était pas là le point que je soulevais. Peut-être la traduction n'a-t-elle pas été faite correctement. Ce que je dis c'est que si vous avez des témoins à citer, pourquoi ne les citez vous pas maintenant ?

DR HORN - Je voulais citer les témoins pendant le cours de la présentation des documents.

LE PRESIDENT. - Je n'en ai aucundoute, mais étant donné que vos documents ne sont pas là pour ^tre présentés à la Cour, il vous faut continuer et la seule façon d'accélérer votre cas est de citer vos témoins.

DR HORN. - Oui. Et bien je vous demanderai de bien vouloir m'accorder 5 minutes afin que je puisse me mettre d'accord avec mes témoins,et ensuite je les citerai à la barre.

H0530 - 0005

LE PRESIDENT.- Certainement. Attendez un moment... Oui.. M. Dodd ?

MR DODD. - Je ne suis pas d'accord pour donner 5 minutes. Le témoin était là hier toute la journée,et ila eu toutes les occasions de conférer avec le Dr Horn . Il savait qu'il allait être cité. Il a demandé à la Cour l'autorisation de l'amener ;je crois qu'on peut l'appeler immédiatement.

LE PRESIDENT. - LE Tribunal décid que le témoin doit être appelé immédiatement.

DR HORN. - Je vais donc appeler Melle Blank comme témoin.

- arrivée à la barre de Melle Blank-

LE PRESIDENT. - Pouvez-vous me dire votre nom ?

R. - Monnom est Margarete Blank.

Q. - Répétez ce serment après moi : " Je jure par " Dieu tout-puissant et omniscient, que je dirai la vérité pure, ne retiendrai et n'ajouterai rien".

- Le témoin répète le serment-

LE PRESIDENT.- Vous pouvez vous asseoir.

DR HORN.- Depuis quand connaissiez-vous M.Ribbentrop

R. - En novembre 1934;à Berlin.

Q. - Depuis quand étiez-vous la secrétaire de l'ancien ministre des Affaires Etrangères Ribbentrop ?

R. - Le 7 novembre 1934 je devins secrétaire de

H0530-0006

dans un service de Von Ribbentrop. Ce dernier ayant perdu sa secrétaire, il me demanda ensuite si je voulaisêtre sa remplaçante;je le devins le ler février 1935.

DR - Quelle était l'attitude de Von Ribbentrop vis à vis de Hitler.

R. - Dans la mesure où j'ai pu l'observer Ribbentrop a toujours eu pour Hitler une grande admiration et une grande estime. Avoir la confiance du Fuhrer était pour lui une profonde satisfaction et il voulait justifier par tous ses actes la confiance du Fuhrer. C'était son but suprême. Pour obtenir ce résultat aucun acte n'était trop difficile. Il était absolument ponctuel dans l'exécution de tous les ordres qui lui étaient donnés par le Fuhrer. Il ne parlait jamais de Hitler que sous la forme de la plus vive admiration. Les distinctions que le Fuhrer lui donnait, par exemple la Croix d'Or du parti, la reconnaissance de ses services dans certains écrits, une lettre pou son 50° anniversaire qui était pleine d'éloges pour lui,signifiaient pour Von Ribbentrop la plus belle récompense pour son dévouement et pour son travail.

DR HORN. - Est-il exact que Ribbentrop était d'accord avec les ordres de Hitler vis à vis de ses employés lorsque lui-même était d'un autre avis ?

R. -Comme je l'ai déjà dit,encas de divergeances d'opinions avec le Fuhrer, Ribbentrop subordonnait son propre avis à celui du Führer . Lorsqu'une décision avait été prise par Hitler ,ensuite il ne se permettait plus aucune critique et vis à vis de ses subordonnés Von Ribbentrop présentait cette opinion du Fuhrer comme la sienne propre. Une manifestationde la volonté du Fuhrer représentait pour

H0530 – 0007

lui l'ordre d'un officier à unsubordonné.

Q. - Comment expliquez-vous cette attitude ?

R. - J'attribue cette attitude de M.Ribbentrop au fait que le Fuhrer était le seul quelifié pour donner des ordres en matière politique. D'autre part, je pense que M.Ribbentrop a été un officer et qu'il se considérait comme lié dans sa fidélité au Fuhrer, d'une façon absolument inébranlable et absolue parce qu'il se considérait en soldat à un certain point de vue., en soldat qui était obligé d'exécuter des ordres et non point de les critiquer ou de les contredire.

Q.- Est-ce que vous avez jamais que Ribbentrop aurait fait des offres de démission àplusieurs reprises.

R. - Oui,cela a été le cas à plusieurs reprises; A vrai dire,VonRibbentrop n'a jamais voulu faire de confidences sur ce genre à ses subordonnés Je crois qu'il y a eu une offre de démission en1941. La raison de cette offre était une divergeance de compétences, des rivalités de compétences avec d'autres services., où la compétence des Affaires étrangères était minisée et où la responsabilité de VonRibbentrop se trouvait réduite en matière d'affaires étrangères: Ces offres de démission furent refusées.

Q. - Et pendant l'activité d Ribbentrop comme ambassadeur, est-ce que vous étiez avec lui ? est-il exact que Von Rippentrop pendant des années a désiré une entente étroite entre l'Allemagne et l'Angleterre.

R. - Oui, pour cette raisonVon Ribbentrop durant l'état 1938 demanda au Fuhrer de l'envoyer comme ambassadeur à Londres. L'accord de 1935 n'était qu'un début dans ce sens; plus tard il y eut un pacte conclut pour des rai-

H0530 - 0008

sons qui me sont inconnues,un pacte concernant l'aviation.

Q. - Peutêtre savez-vous quelle est l'attitude de Von Ribbentrop vis à vis de la théorie de l'équilibrr britannique.

R. - Dans différentes occasions j'ai entendu dire que son point de vue était que l'Angleterre faisait encore une politique d'équilibre. Son point de vue était opposé à celui du Fuhrer qui était d'avis que parle développement de la Russie à l'est,unfacteur avait surgi qui devait rendre nécessaire une révision de l'ancienne politique d'équiblibre et il estimait que l'Angleterre devait avoir un grand intérêt à ce renforcement de l'Allemagne.

Q. - Quel etait le but politique de VonRibbentrop en concluant le pascte à trois ?

R. - Le pacte à trois devait être un pacte de limitation de zone d'influence.

Q. - Est ce que vous savez quelque chose sur le fait que Ribbentrop était enclin à écarter les Etats-Unis de la guerre ?

R. - Il a fait tout ce qu'il a pu pour éviter l'entrée en guerre des Etats-Unis.

Q. - Une autre question. Quelle était l'attitude de Von Ribbentrop dans les questions éyant trait à l'Eglise ?

R. - Dans la mesure où j'ai pu enjuger l'attitude de Von Ribbentrop vis à vis de la question écclésiastique était une attitude de tolérance. Déjà vers 1920 il laissa l'église, mais dans son entourage, il n'a jamais exercé une pressionquelconque quant aux questions religieuses. Il ne s'in-

H0530 - 0009

téressait pas du tout aux convictions religieuses de son entourage; sa tolérance allait si loin que les deux ainés de ses enfants en1935 ont eu l'autorisation d'entrer à l'église. Cette tolérance en mtière personne était exprimé par son attitude dans la politique vis à vis de l'église. Je rappelle certains rapports qu'il a fait au Fuhrer dans lesquels VonRibbentrop était d'avis qu'il fallait faire une politique tolérable vis à vis de l'Eglise.

Dans l'hiver de 1944 Il a vu le Fuhrer pour lui de- parler des questions ayant trait à l'Eglise. En 1942 ou 1943 il a également vu le Pape et lui a parlé de cette question.

Q. - Est-ce que Von Ribbentrop était un homme fermé et peu communicatif ?

R. - Oui. Bienqu'étant sa secrétaire personnelle pendant 10 ans, je ne crois pas me rappeler qu'il ne m'ait jamais fait une confidence quelconque. Son travail, sonactivité le fatiguait tellement et l'occupait tellement que ses affaires privées n'existaient presque pas. C'est ainsi qu'en dehors de sa famille la plus proche, je ne sache pas de gens à qui il aurait fait des confidences sur un plan amical ou personnel, mais cela n'exclut pas qu'il ait été extrêment soucieux du bien-être de ses subordonnés, et que dans les temps de détresse il a fait beaucoup pour eux.

Q. - Est-il exact qu'à plusieurs reprises vous ayez remarqué que Von Ribbentrop avait parfois des divergeances avec Hitler ?

R. -Oui, à propos de sonattitude que j'ai dite, de jadis ilse trouve que Ribbentrop ayant parlé à Hitler de certaines ~~qui lui étaient~~

H0530 - 0010

divergences de vues se faisaient sentir. Il arrivait souvent que le Fuhrer recevait de recevoir VonRibbentrop.

Q. - Est-ce que dans la réalisation de sa politique étrangère Von Ribbentrop était indépendant, ou est-ce qu'il était obligé de suivre des directives d'Hitler ?

R. - Ribbentrop souvent a employé l'expression qu'il était le seul homme responsable de la réalisation de la politique ; mais il était un fonctionnaire soumis au Fuhrer et il n'était pas indépendant en matière de conduite de la politique étrangère, mais dans l'exécution des ordres du Fuhrer il s'entenait exactement aux directives d'Hitler. Il; en était ainsi des questions purement quotidiennes ayant trait à l'information.

C'est ainsi par exemple, que s'il s'agissait d'affaire purement informative, et avec le s affaires étrangères décisions il avait les du Fuhrer; il avait pour rôle de faire des projets et de lrs transmettre au Fuhrer par l'intermédiaire d'un officier du Service des Affaires Etrangères.

Q. - Est-ce que Von Ribbentrop souffrait du fait que sa situation en matière de politique étrangère était ainsi établie ?

R. - Non, Von Ribbentrop n'ena jamais parlé en ma présence; mais j'ai eu l'impression qu'il en était ainsi.

Q. - Quelle était l'attitude de Hitler vis à vis des Affaires Etrangères ?

R. - Il voyait dans les Affaires Etrangères un service qui n'était pas sufissament touché par le National

H0530-0011

Socialisme comme me l'a ditdes gens de sonentourage aussi il considérait toujours que les Affaires Etrangères était un service endehors de ses intérêts réels.

Q. - DE quelle façon VonRibbentrop a-t-il essayé de rapprocher les Affaires Etrangères de Hitler ?

R. - En1938 lorsqu'il prit les Affaires Etrangères,Ribbentrop était d'avis de faire des transformations dans toute la diplomatie allemande;ensuite, il était également d'avis de faire des transformations dans le personnel diplomatique à l'étranger. mais ces mesures ne furent que commencées au début de la guerre. Ensuite onreprit certaines de ces questions lorsque l'affaire de l'après-guerre fut mise à l'étude par les Affaires Etrangères. mais il s'agissait surtout d'envoyer à l'étranger non pas des diplomates classique mais des SS leaders .

Q. - Quelle était la position de Ribbentrop et quelles étaient ses intentions vis à vis de la Russie ?quelles étaient les opinions et les intentions de VonRibbentrop vis à vis de la Russie ?

R. -

R. - Les intentions de VonRibbentrop vis à vis de la Russie sont exprimées dans le pact de non agression qui a été conclu en aout 1939 et dans le traité de Commerce de décembre 1939.

Q. - Saviez-vous qu'à Moscou on ait conclu davantage qu'unpacte de non agression ou d'un pacte commercial ?

R. - Il y a eu également un pacte sec et.

GENERAL RUDENKO.- Monsieur le Juge,il mesemble que le témoin cité ici étant donné sa position et notamment é-

H0530 - 0012

tant donné qu'il remplissait les fonctions de secrétaire de l'ancienministre des Affaires Etrangères Ribbentrop ne peut donner un témoignage que concernant le genre de vie de l'accusé Ribbentrop, ses opinions politiques, etc.... mais ce témoin est absolument incompétent en ce qui concerne les accords, les traités secrets, et autres questions du même genre. C'est pourquoi je pense que cette questionest absolument non pertinente et je prie de l'annuler.

LE PRESIDENT. - D r HORN, c'est la même question qui est posée n'est-ce pas dans l'affidavit du Dr Gauss ? Vous dites que vous aviez produit dans l'affidavit du Dr Gauss qu'il y avait unaccord secret.... ne pouvez-vçus m'entendre ? j'auris dû dire Dr ~~je pensais~~ que le Seidl avait produit unaffidavit du Dr Gauss ~~XXXXXXX~~ ~~contenant~~ concernant cet~~te~~ accord. Est-ce exact ?

DR HORN.- Je crois que oui parfaitement.

LE PRESIDENT. - Le Procureur russe a fait des objections à cet accord. Est-ce que l'accord est par écrit ? Est-ce que l'accord entre les Soviets et l'Allemagne est écrit ?

DR HORN. - Parfaitement il est rédigé par écrit maisje ne suis pas en possession d'une copie de cet accord et voilà pourquoi je prierai le Tribunal au cas où Melle Blank aurait vu l'original que je puisse tout de même avoir son témoignage sur une partie de cet affidavit du Dr Gauss. Est-ce que votre Honneur, est d'accord avec cette proposition ?

LE PRESIDENT. - Dr Seidl, avez-vous une copie de l'accord lui-même ?

Dr SEIDL.- Monsieur le Président au sujet de cet accord il n'existe que deux exemplaires. il s'agit dune

H0530 - 0013

était à Moscou,
versionqui ~~se existe confisquée par les troupes soviétiques~~,
l'autre a été apportéeà Berlin par Ribbentrop. Iln'y a pas eu d'article de presse à ce sujet, et toutes les affaires des Affaires Etrangères ont été saisies par les troupes de l'Union Soviétique. Je demande que l'ons'adresse au Gouvernement Soviétique , et à la délégation soviétique pour que l'original de ce trité soit soumis au Tribunal.

LE PRESIDENT. - J'ai posé une question, je ne vous ai pas demandé un argument. Je vous ai demandé si vous aviez une copie.

Dr SEIDL.- Je n'ai pas de copie de ce traité moi-même. L'affidavit de l'ambassadeur, Gauss contient le contenu de ce traité et cela précisément parce que c'est lui qui a rédigé le texte de ce traité secret. Ce traité a été signé par Molotov et par Ribbentrop exactement dans la forme dans laquelle il avait été rédigé par l'ambassadeur. Gauss.Voil tout ce que j'avais à dire à votre Honneur.

LE PRESIDENT.- Oui,Général Rudenko ?

GENERAL RUDENKO.- Monsieur le Président,
Je voudrais dire ce qui suit au sujet de ce que vient de dire ici l'avocat Seidl,concernant le document inclus dans les archives des Affaires Etrangères entre les mains des troupes soviétiques au sujet de l'accord du 23 aout 1939 à Moscou : dans la presse,concernant cet arccord iln'y a rien eu.

Ence qui concerne les autres accords,le Ministère Public soviétique pense que la démarche du Dr Seidl concernant la présentationd'un affidavit du Dr Gauss doit être déclinée pour les raisons suivantes : les dépositions du Dr Gauss concernant les pourparlers et la soi-disant signature d'un accord germano-russe sont absolument inopérantes.

H0530 - 0014

Ces dépositions jeteraient une lumière absolument fausse et mensong re sur les évènements et ne seraient qu'une pure profanation. Ribbentrop lui-même a refusé ce témoin. mais l'avocat de l'accusé Hess ~~requit de son témoin un affidavit et~~ demande les ~~mêmes~~ dépositions malgré que dans cet affidavit il n'y aucunfait prouvé.

Etant donné les faits que je viens d'exposer je prie donc le Tribunal de refuser d'accepter les démarches de l'avocat SEidl dt également celle de l'avocat Horn, étant donné qu'elles n'ont aucuntrait à l'affaire qui nous intéresse.

LE PRESIDENT. - Oui, Dr Seidl, voulez-vous dire quelque chose ?

Dr seidl. - Puis-je ajouter encore quelques mots : ~~les~~ déclarations du Ministère Public Soviétique n'ont été perceptibles que partiellement. Je n'ai pas très biencompris M.le Général Rudenko,s'ilveut dire que ce traité n'q pas été conclu ou s'ilveut dire que le conten de ce traité n'est pas untémoignage. Si c'est la première pensée qui est juste,je répète ma requ^te :citer à la barre le Commissaire Molotov, mais si la seconde partie est exacte,je demande qu'onme donne l'occasionde développer des arguments sur la pertinence de ce traité comme témoignage pour mes clients.

LE PRESIDENT.- Ence mment nous ~~considérons~~ ne prenons pas ces questions enconsidération. Nous considérons la questiondes témoins.

- la séance est suspendue à 10 h.50-

H0530 - 0015

La séance reprend à 12.5

LE PRESIDENT. - Le Tribunal désire faire remarquer aux avocats qu'on n'a pas fait mention de ce traité dans la requête relative aux témoin qui se trouve maintenant à la barre des témoins.

Le Tribunal décide que le témoin peut être interrogé à ce sujet.

DR. HORN. - En dernier lieu, vous aviez parlé de ce traité secret. Comment avez-vous eu connaissance de ce traité supplémentaire ?

LE PRESIDENT. - Dr. Horn, j'apprends que ce que j'ai dit à été mal traduit en russe. Je ne sais pas si cela a été bien traduit en Allemand. Ce que j'ai dit était la chose suivante : que le témoin peut être interrogé, et non que le témoin ne peut pas être interrogé. En Russe, on a traduit que le témoin ne peut pas être interrogé. Nous autorisons à ce que l'on interroge le témoin à ce sujet.

DR. HORN. - Je vous remercie, Votre Honneur, c'est bien ainsi quej'ai compris la réponse, à travers l'interprétation.

Q. - Puis-je maintenant vous demander, au sujet de cet accord secret, comment vous avez eu connaissance de ce traité ?

R. - Pour raison de maladie, je n'ai pas pu accompagner M. Von Ribbentrop, lors de ses deux voyages en Russie. J'ai été absente également lors des travaux préparatoires de ces deux traités, mais en ce qui concerne ce traité secret, j'en ai eu connaissance par une enveloppe spécialement cachetée, qui devait être conservée au secret, et qui portait une mention qui était à peu près celle-ci : accord supplémentaire secret entre la Russie et l'Allemagne.

.../

H0530 – 0016

Q. - Vous étiez responsable pour la conservation de ces objets qui devaient être tenus secrets ?

R. - Oui.

Q. - Je passerai maintenant à un autre domaine, et je vais vous demander ce qui suit : Ribbentrop s'efforçait-il de maintenir à tout prix l'accord avec la Russie ?

R. - Comme signataire des accords germano-soviétiques, il est évident que Von Ribbentrop s'efforçait de maintenir ces traités, mais au surplus, il savait quel pouvait être le danger d'une guerre germano- soviétique et c'est dans ce sens qu'il a donné des informations et des avertissements au Fuhrer.

Si je me souviens bien, il a rappelé le Conseiller de légation Hilger, et l'attaché Schnurre, et les a fait venir à Berchtesgaden dans ce but. C'est dans le même but qu'au printemps 1941, l'Ambassadeur Von der Schulenburg fut appelé pour un compte-rendu pour transmettre, et pour consolider les avertissements donnés par von Ribbentrop au Fuhrer.

Q. - Savez-vous si Von Ribbentrop a eu connaissance des intentions d'Hitler au sujet de l'Autriche ?

R. - C'est à Londres que von Ribbentrop a entendu que l'Anschluss avait été opérée. Cela a été pour lui une très grande surprise, étant donné qu'il tendait, lui, vers une autre solution basée sur un accord économique, sur une union économique.

Q. - Savez-vous si Ribbentrop s'est toujours efforcé à nouveau de terminer la guerre par voie diplomatique ?

R. - Oui. C'est ainsi, par exemple, que l'Ambassadeur Berger a été envoyé en Suisse au cours de l'hiver 1943-1944. Plus tard, les démarches ont été accé-

H0530 - 0017

lérées et intensifiées. On a envoyé le Dr. Heffels à Stockholm, et une autre personne a été à Berne. Comme le Fuhrer n'a donné aucune autorisation en vue de pareilles démarches, il ne pouvait s'agir, dans cette première phase, que de constater quelles pouvaient être les conditions de pourparlers futurs entre l'Allemagne et les alliés.

L'Ambassadeur Von Bibrath, ambassadeur d'Allemagne à Madrid a également été chargé de prendre contact dans ce but, de même que l'Ambassadeur d'Allemagne auprès du Vatican, Von Weizsaecker. Un ancien membre des services de Ribbentrop, qui était à Madrid, fut chargé de s'efforcer également d'obtenir un contact avec le Gouvernement britannique.

Le 20 avril, M. Von Ribbentrop me dicta encore une lettre détaillée officielle, dans laquelle il s'efforçait d'obtenir des possibilités de pourparlers. Comme j'ai quitté Berlin, je n'ai pas vécu ce qui s'en est suivi.

Q. - Savez-vous quelle était l'attitude de principe d'Hitler à ce sujet ?

R.- Je sais seulement que le Fuhrer ne se promettait rien de pareilles démarches, et qu'il n'aurait été favorable à de tels pourparlers que si nous avions eu des succès militaires. Mais lorsquenous avions de tels succès militaires,, il s'opposait, malgré cela, à une initiative ~~xxxxxxxxx~~ diplomatique.

En ce qui concerne la mission du Dr. Heffels, Hitler, après l'échec de cette mission, aurait dit que de toutes façons, il ne se promettait rien de pareilles entreprises.

../

H0530 - 0018

Q. - Encore une question : est-il exact que Von Ribbentrop n'a eu connaissance de l'action entreprise contre la Norvège que peu de temps avant le début de cette opération ?

R. - Oui, ce n'était que quelques jours avant, quelques jours.

Q. - Avez-vous su que Von Ribbentrop aurait défendu serait du côté de l'opinion selon laquelle l'Angleterre ~~xxxxxxxxx xxx~~ la Pologne ?

R. - Oui, conformément à ses conceptions selon lesquelles l'Angleterre maintiendrait sa position, en ce qui concerne sa politique d'équilibre. Il pensait qu'en effet, il en serait ainsi.

Q. - Je n'ai pas d'autre question à poser au témoin.

LE PRESIDENT. - Est-ce qu'un autre membre de la Défense veut poser des questions à ce témoin ? Est-ce que le Ministère Public désire poser des questions ?

SIR DAVID. - Plaise à la Cour, le Ministère Public a examiné en détail cette question et il espère que le Tribunal ne considérera pas qu'il a accepté tout ce que ce témoin a dit, mais néanmoins, il n'a pas l'intention d'interroger contradictoirement le témoin.

LE PRESIDENT. - Le témoin peut se retirer.

DR. SEIDL. - M. le Président, en ce qui concerne la question qui se rapportait au traité secret, le Tribunal a autorisé que cette question fut posée. Le témoin connaissait l'existence du Traité, mais ne connaissait rien de son contenu. Je prie le Tribunal de me dire si, en admettant que la question fut posée au témoin, le Tribunal a également pris une décision en ce qui concerne l'admissibilité de la déclaration sous serment de Gauss, et si j'ai la possibilité, en conséquence, de

H0530 - 0019

lire un passage de cette déclaration sous serment de l'Ambassadeur Gauss ?

LE PRESIDENT. - Est-ce que la déclaration sous serment a été soumise au Ministère Public ?

DR. SEIDL. - Lundi dernier, c'est-à-dire il y a 3 jours, j'ai transmis six copies de cette déclaration sous serment à la division de traduction respectivement au Lieutenant Schrader, qui fait partie du Centre d'Information de la Défense, et je suppose qu'entre temps, étant donné que trois jours se sont écoulés, le Ministère Public aura reçu une copie traduite.

SIR DAVID. - Plaise à la Cour, le Ministère Public n'a pas reçu les exemplaires de cette déclaration. Ni mon ami M. Dodd, ni M. Champetier de Ribes ne l'ont reçue non plus.

DR. SEIDL. - M. le Président, je crois avoir fait tout ce qui était en mon pouvoir pour faire remettre au Ministère Public cette déclaration sous serment. Je ne puis exercer aucune influence sur le fonctionnement des services au sein du Secrétariat Général.

LE PRESIDENT. - Personne n'a dit que vous aviez tort, Dr. Seidl.

DR. HORN. - Comme témoin suivant, je citerai l'Ambassadeur Paul SCHMIDT.

LE PRESIDENT. - (au témoin :) Pouvez-vous me dire votre nom ?

TEMOIN. - Je m'appelle SCHMIDT.

LE PRESIDENT. - Votre nom complet ?

TEMOIN. - Dr. Paul Otto SCHMIDT.

.../

H0530 - 0020

LE PRESIDENT. - Pouvez-vous répéter ce serment après moi ?"Je jure devant Dieu tout-puissant et omniscient que je dirai la pure Vérité, et que je ne scélerai, ni n'ajouterai rien."

DR. SCHMIDT. - "Je jure devant Dieu tout-puissant et omniscient que je dirai la pure Vérité, et que je ne scélerai, ni n'ajouterai rien."

DR. HORN. - M. le Témoin, vous avez participé à un certain nombre d'entretiens décisifs, avant le début de la guerre, qui ont eu lieu entre l'Ambassadeur anglais Sir Neville Henderson et des membres du Gouvernement du Reich. Est-il exact que lors de l'entretien du 30 août 1939, entre l'accusé Von Ribbentrop.....

- Incident technique -

LE PRESIDENT. - Le Tribunal s'ajournera jusqu'à 13 h.45.

- L'AUDIENCE EST SUSPENDUE JUSQU'A I3.45 -

-:-:-:-:-:-:-:-:-

1078
7
6

GM/I
28/3/46
13.45 à 14;45

H0530 - 0021

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

Séance du Jeudi 28 Mars 1946

ouverte à 13;45

Sous la Présidence de Lord Justice LAWRENCE.

-:-:-:-:-:-:-

LE PRESIDENT. - Oui, Dr. HORN.

DR. HORN. - M. le témoin, est-il exact que lors de la conférence qui a eu lieu le 30 août 1939, entre l'accusé Von Ribbentrop et l'Ambassadeur britannique Henderson, vous ayiez été présent ?

DR. PAUL SCHMIDT. - Oui, c'est exact.

Q. - Où cette conférence eut-elle lieu ?

R. - Cette conférence eut lieu dans le cabinet de travail du Ministre des Affaires Etrangères, au Ministère, à Berlin.

Q. - En quelle qualité avez-vous participé à cette conférence ?

R. - J'ai participé à cette conférence en tant qu'interprète, et rédacteur du procès-verbal.

Q. - Depuis quand êtes-vous occupé au Ministère des Affaires Etrangères en cette qualité, et au service de qui étiez-vous affecté ?

R. - Depuis l'année 1923, j'ai travaillé au Ministère des Affaires Etrangères en tant qu'interprète de conférence, et en cette qualité j'ai travaillé pour tous les ministres des Affaires Etrangères, depuis von Stresemann jusqu'à Ribbentrop, de même que pour un certain nombre de Chenceliers du Reich allemand, tels qu'Hermann Mueller, Marx, Bruenig, Hitler, et pour d'autres membres du Cabinet,

../

H0530 - 0022

des délégués, qui représentaient l'Allemagne lors de conférences internationales. J'ai donc participé à toutes les conférences internationales, depuis 1923, où l'Allemagne était représentée.

Q. - Avez-vous eu l'occasion, au cours de cet entretien entre Von Ribbentrop et Sir Neville Henderson, de servir d'interprète ?

R. - Non. Je n'ai pas eu l'occasion de le faire, étant donné que cette conversation a eu lieu en Allemand.

Q. - Est-ce que l'Ambassadeur Henderson connaissait parfaitement l'Allemand ?

R. -L'ambassadeur Henderson connaissait assez bien l'Allemand, mais il ne le connaissait pas parfaitement, de sorte qu'il pouvait arriver qu'à des moments d'énervement, il ne put pas comprendre parfaitement certaines choses, ce qui est démontré justement par un incident qui eut lieu lors de cette conférence. De même, il ne lui a pas toujours été possible de s'exprimer d'une manière très compréhensible en Allemand, mais lors de ces conférences avec des Allemands, il préférait en général se servir de la langue allemande.

Q. - Au cours de cette conférence, est-ce que Von Ribbentrop a lu un mémoire contenant les propositions allemandes au sujet d'un règlement des questions polono-allemandes ?

Je vous demande, maintenant, M. le Témoin, si au cours de cet entretien, Henderson vous a demandé de lui traduire le contenu du mémoire lu par M. Von Ribbentrop ?

R. - Il ne me l'a pas demandé.

Q. - Aviez-vous l'impression, qu'en raison du comportement de M. Henderson, qu'il avait vraiment pris connaissance intégralement du contenu de ce mémoire ?

R. - C'est très difficile à dire. On ne peut pas

.../

H0530 - 0023

voir à l'intérieur d'une personne, mais je doute qu'il ait compris tous les détails de ce document.

Q. - Est-ce qu'au moment de la lecture du document Von Ribbentrop a donné des commentaires explicatifs se rapportant au texte ?

R. - Oui, pendant la lecture de ce document, de temps en temps le Ministre des Affaires Etrangères donnait des explications au sujet de quelques points qui pouvaient paraître obscurs.

Q. - Est-ce que Sir Henderson lui-même a demandé des explications?

R. - Non, Henderson était assis, et il écoutait la lecture du document, de même que les explications qui furent fournies.

Q. - Quelle était l'atmosphère de cette conférence ?

R. - Je crois bien pouvoir dire que l'atmosphère de cette conférence, était dans une certaine mesure, chargée d'électricité. Les deux personnes intéressées étaient extraordinairement nerveuses. Henderson était très inquiet, et en ce qui concerne le Ministre des Affaires Etrangères, M. Von Ribbentrop, je ne l'avais jamais, avant, et plus tard je ne l'ai vu qu'une seule autre fois, aussi nerveux que ce jour-là. Pour donner une idée de cette atmosphère, je pourrais peut-être citer un incident qui a eu lieu dans la première partie de cet entretien. Il s'agissait, du côté allemand, de préciser une fois de plus les points de protestation élevés contre la Pologne et contre le Gouvernement polonais, et le Ministre des Affaires Etrangères venait de faire cela en détail. Il avait terminé ses explications par les mots suivants : "Vous voyez donc, Sir Neville Henderson, que la situation est diablement grave".

Lorsque Sir Neville Henderson entendit ces mots, c'est-à-dire lorsqu'il entendit "diablement grave",

H0530 - 0024

il sursauta, se souleva à moitié sur son siège, et levant le doigt d'un air assez menaçant vers le Ministre des Affaires Etrangères, il lui dit : "Vous venez de dire 'diablement grave', ce n'est pas là une manière de s'exprimer d'un homme d'Etat dans une situation aussi grave."

Le Président. - A quelle charge de l'accusation ces questions se rapportent-elles ?

DR. HORN. - Elles se rapportent à la charge selon laquelle Ribbentrop aurait lu ce mémoire du 30 Août I939 d'une manière si rapide que l'Ambassadeur Henderson n'aurait pas été capable de prendre connaissance du contenu de ce mémoire, et qu'il n'aurait pas eu le temps de transmettre le mémoire en question à son Gouvernement, et de demander à son Gouvernement de transmettre à son tour le mémoire au Gouvernement polonais, pour permettre ainsi de continuer les négociations entre l'Allemagne et la Pologne. A cette époque, la Grande Bretagne avait offert sa médiation aux deux Gouvernements. L'Allemagne....

LE PRESIDENT. - A quel passage de l'Acte d'Accusation, faites-vous allusion ? Vous avez peut-être raison, mais je veux simplement savoir à quel passage de l'Acte d'Accusation vous faites allusion.

DR. HORN. - Cela se rapporte au fait "de ne pas avoir empêché une guerre d'agression", et sous ce rapport Ribbentrop est accusé comme co-conspirateur.

LE PRESIDENT. - C'est à la page 9, F C IV, ; c'est ainsi que ce document a été donné à Sir Neville Henderson, ou est-ce que cela se trouve dans l'Acte d'Accusation ?

DR. HORN. - Le Ministère Public a présenté ce cas, ici, à l'audience, et M. Chamberlain a prétendu devant le Parlement Britannique que ce mémoire avait été lu par M. Von Ribbentrop, à toute vitesse, de telle sorte que le contenu n'a pas pu être enregistré par l'Am-

.../

H0530 - 0025

bassadeur et qu'ainsi ce document n'a pas pu être transmis par la voie diplomatique, et la médiation qui avait été offerte par l'Angleterre n'a pas été possible. En conséquence l'Accusé Ribbentrop est directement accusé d'avoir fait obstacle à la dernière possibilité de négociation avec la Pologne.

Le témoignage que je me propose d'obtenir du témoin qui est à la barre tend à démontrer que cette accusation n'est pas fondée.

LE PRESIDENT. - Dr. Horn, vous voulez dire que cela a été lu de telle manière, mais il n'y a pas d'accusation à ce sujet. Peut-être que le Ministère Public y a fait allusion, mais ce n'est probablement pas la peine d'en parler longuement.

DR. HORN. - Vous me permettrez donc de continuer.

- Vous aviez donc l'impression que les deux hommes d'Etat étaient très énervés ?

R. - Oui, c'est l'impression que j'avais.

Q. - Quelles étaient, selon vous, les raisons de cet énervement ?

R. - Je pense que c'est la situation tendue dans laquelle avait lieu cette entrevue. Je pense que c'est aussi en raison des nombreux entretiens qui avaient eu lieu pendant les jours précédents, d'une manière presque ininterrompue, et qui étaient une épreuve extrêmement dure pour tous ceux qui y participaient.

Q. - Est-il exact que Von Ribbentrop, comme le prétend Sir Neville Henderson, sans son livre, ait dit dans les termes les plus vilains que jamais il ne demanderait à l'Ambassadeur de Pologne de lui rendre visite.

R. - Je ne me souviens pas de cela, le Ministre des Affaires Etrangères a dit simplement qu'il ne pouvait utiliser l'Ambassadeur de Pologne pour un entretien que si cet Ambassadeur venait muni de pleins pouvoirs pour

../

H0530 - 0026

délibérer.

Q.- Et ces pleins pouvoirs, est-ce que l'Ambassadeur LIPSKY les possédait ou non ?

R.- En réponse à une question posée à l'Ambassadeur LIPSKY lors d'une visite de ce dernier chez le Ministre des Affaires Etrangères, l'Ambassadeur a répondu très clairement : non. Il a dit qu'il n'avait pas le pouvoir de négocier.

Q.- Et c'est alors que Sir NEVILLE HENDERSON a déclaré qu'il ne pouvait pas recevoir l'Ambassadeur, est-ce exact ?

R.- Non, je viens de parler tout à l'heure d'un entretien qu'avait eu le Ministre des Affaires Etrangères avec l'Ambassadeur de Pologne, et à cet égard, il était question de savoir si l'Ambassadeur de Pologne avait pleins pouvoirs pour négocier. L'ambassadeur a répondu non à cette question, sur quoi le Ministre des Affaires Etrangères a déclaré que dans ce cas, évidemment non, on ne pouvait pas s'entretenir.

Q.- VON RIBBENTROP n'a pas remis ce mémoire à l'Ambassadeur HENDERSON. Avez-vous l'impression que RIBBENTROP n'a pas remis ce texte à l'Ambassadeur de Grande-Bretagne parce qu'il ne le voulait pas, ou bien était-ce parce qu'il n'avait pas le droit de le faire ?

R.- Il m'est difficile de donner une réponse tout à fait claire à cette question, parce que je n'ai pas assisté aux entretiens préparatoires entre HITLER et VON RIBBENTROP, entretiens qui ont certainement eut lieu avant cet entretien final avec l'Ambassadeur de Grande-Bretagne. Je ne peux donc parler que de mes impressions au cours de

...

H0530 – 0027

l'entretien avec l'Ambassadeur de Grande-Bretagne, et je ne peux en tirer que des conclusions a posteriori sur les instructions qui peuvent avoir été données à HIBBENTROP par HITLER. Je peux néanmoins dire ceci : lorsque HENDERSON a demandé qu'on lui remette les documents contenant les propositions allemandes, le Ministre des Affaires Etrangères d'Allemagne a dit :"Non, je ne peux pas vous donner ce document", c'est à dire qu'il s'est servi des termes suivants : "Je ne peux pas vous remettre ces documents". Ce procédé était évidemment assez peu usité, car on pouvait s'attendre à ce qu'un document qui venait d'être lu soit remis. Moi-même j'ai été très étonné de cette déclaration, et je l'ai remarqué, car j'ai eu l'impression que j'avais mal compris, j'ai regardé le Ministre des Affaires Etrangères et je l'ai entendu répéter :"Je ne peux pas vous remettre ce document". Mais j'ai vu que cela lui était pénible d'avoir à dire cela, et qu'il devait être conscient de la situation difficile dans laquelle il se trouvait, car il avait un sourire assez gêné lorsqu'il à prononcé ces mots: "Je ne peux pas vous remettre ces documents".

A ce moment, j'ai regardé HENDERSON, parce que je m'attendais à ce qu'HENDERSON me demande de lui traduire ce document, mais il ne me le demanda pas.

J'ai pris alors l'initiative de regarder HENDERSON avec insistance parce que je voulais de ma propre initiative traduire ce document, car je savais quelle importance ex traor dinaire pouvait avoir une remise immédiate de ce document au Gouvernement Britannique, et si l'on m'avait demandé de traduire, j'aurais traduit très lentement pour pouvoir, dans une certaine mesure, par cette porte dérobée, donner à l'Ambassadeur de Grande-Bretagne, la

...

H0530 – 0028

possibilité de reconnaître non seulement la ligne générale, mais encore les détails de la proposition allemande, afin qu'il puisse en prendre note et la transmettre à son gouvernement. Mais, malgré mes regards insistants HENDERSON n'a pas réagi, de sorte que l'entretien fut rapidement terminé et que les évènements suivirent alors leurs cours.

Q.- Est-ce qu'au matin du 3 Septembre 1939 vous avez reçu l'ultimatum anglais ?

R.- Oui, c'est exact.

Q.- A qui a vez-vous transmis cet ultimatum ?

R.- Le matin du 3, l'Ambassade de Grande-Bretagne - c'était en 2 et 3 heures - m'a fait téléphoner à la Chancellerie du Reich, où je me trouvais encore, avec le Ministre des Affaires Etrangères, pour que je sois disponible en cas d'entretien éventuel. Nous reçûmes donc ce coup de téléphone qui nous annonçait que l'Ambassadeur de Grande-Bretagne avait reçu des instructions de son Gouvernement, selon lesquelles il devait le matin à 9 heures précises faire une communication importante au Ministre des Affaires Etrangères du Reich au nom du Gouvernement Britannique, et c'est pour cela qu'il demandait un entretien avec M. VON RIBBENTROP. Ce dernier lui fit répondre que lui-même n'était pas disponible mais qu'il chargerait un membre du Ministère des Affaires Etrangères - il s'agissait en l'occurence de moi - de prendre connaissance à sa place de la déclaration du Gouvernement de Grande-Bretagne par l'intermédiaire de son Ambassadeur.

C'est ainsi que le matin à 9 heures, je reçus l'Ambassadeur de Grande-Bretagne dans le cabinet de travail du Ministre des Affaires Etrangères du Reich. HENDERSON refusa de s'asseoir et lut debout l'ultimatum bien connu adressé par le Gouvernement Britannique au Gouvernement Allemand,

...

H0530 - 0029

aux termes duquel si un certain nombre de conditions n'étaient pas remplies par l'Allemagne, l'Angleterre se considérerait à II heures du matin comme étant en état de guerre avec l'Allemagne. Après avoir échangé avec lui quelques mots personnels, des mots d'adieu, je prie possession de ce document et me rendit à la Chancellerie du Reich.

_Q.- A qui avez-vous remis ce document là-bas ?

R.- A la Chancellerie du Reich j'ai remis ce document à HITLER, c'est à dire, que je l'ai rencontré en train de s'entretenir dans son cabinet avec le Ministre des Affaires Etrangères du Reich, et je lui ai traduit ce document en allemand. Lorsque ma traduction fut terminée il y eut tout d'abord un grand silence.

H0530 - 0030

28/3/46 I4H45 I5HI5

JN I

Q. - Hitler était-il seul dans cette pièce ?

R. - Non, comme je viens de le dire, il se trouvait dans son cabinet de travail avec le Ministre des Affaires Etrangères. Lorsque ma traduction fut terminée, ces deux messieurs se turent pendant environ une minute. Je remarquai que ce développement de la situation ne leur était pas agréable. Hitler est resté pendant un certain temps assis sur sa chaise, pensif, fixant son regard d'un air soucieux, puis il rompit le silence en posant brusquemment une question au Ministre des Affaires Etrangères. Il lui demanda : " que devons-nous faire maintenant? Alors, ces Messieurs ont commencé à s'entretenir au sujet des mesures diplomatiques à prendre dans l'avenir le plus proche, savoir s'il fallait convoquer tel ou tel autre ambassadeur, etc.

Je quittai la pièce puisque je n'avais plus rien à y faire. En arrivant dans l'antichambre j'ai trouvé - je l'avais déjà remarqué en rentrant, d'ailleurs - un certain nombre de membres du cabinet du Reich et d'autres hauts fonctionnaires qui m'avaient lancé des regards interrogateurs au moment où j'étais entré car ils savaient que j'avais eu un entretien avec l'ambassadeur de Grande-Bretagne. A l'interrogation de leurs regards, j'avais répondu qu'il n'y aurait pas de second Munich.

En sortant, je vis à leurs regards soucieux qu'ils avaient bien compris ce que j'avais voulu dire et quand je leur ai ~~fait part~~ appris que je venais de remettre un ultimatum britannique à Hitler, un silence consterné régna dans la pièce. Les visages sont devenus graves et je me souviens encore par exemple de Goering ; il était devant moi, il s'est retourné et m'a dit " Si nous perdons cette guerre, que Dieu nous prenne en garde ".

Goebbels était seul dans un coin, son visage était très grave, pour ne pas dire consterné. Cet atmosphère oppressée

H0530 - 0031

se traduisait sur tous les visages de ceux qui étaient présents. Tout cela m'est resté en mémoire car c'est quelque chose de tout à fait caractéristique sur la situation du premier jour de la guerre. J'en ai toujours gardé le souvenir.

Q. - Vous n'avez- donc pas eu l'impression que ces hommes s'attendaient à une déclaration de guerre ?

R. - Non, je n'ai pas eu cette impression.

Q.- Monsieur le témoin, avez-vous eu l'occasion d'observer de quelle manière Ribbentrop a réagi en apprenant l'attaque japonaise contre Pearl Harbour ?

R. - Je n'ai pas eu l'occasion de faire d'observations directes, mais au Ministère des Affaires Etrangères, il était bien connu que le Ministre des Affaires Etrangères et tout le ministère avec lui avaient été surpris par la nouvelle de l'attaque de Pearl Harbour. Cette impression m'a été confirmée par une information reçue d'un membre de notre service de presse.

Le service de presse possédait une station d'écoute radio-télégraphique. Quand il s'agissait d'informations importantes, la personne de service avait ordre d'aviser immédiatement le Ministre en personne. Lorsque cette station d'écoute reçut la première information sur Pearl Harbour, le fonctionnaire de service jugea que la nouvelle était d'une importance suffisante pour nécessiter un rapport direct à son chef de service qui devait transmettre cette information au Ministre des Affaires Etrangères. Celui-ci aurait renvoyé le fonctionnaire assez rudement en disant qu'il s'agissait certainement d'un " bobard" et que le service de presse ne devait pas le déranger pour des faits de ce genre.

Puis, vint une deuxième puis une troisième informa-

H0530-0032

tion sur Pearl Harbour et aussi je crois une information de l'Agence Reuter captée par la station d'écoute. Alors, le chef du service de presse, malgré la défense qu'il avait reçue, a fait à nouveau un rapport au Ministre.

LE PRESIDENT. - Docteur Horn, il semble au Tribunal que ce témoignage n'est absolument pas pertinent.

DR HORN. - Mais, on accuse Von Ribbentrop d'avoir préparé la guerre d'agression contre les Etats-Unis.

LE PRESIDENT. - Oui, mais il parle de la réaction de la presse. Qu'avons-nous à faire avec cette réaction ?

DR HORN. - Le témoin a montré comment avait réagi Von Ribbentrop à la nouvelle de l'attaque de Pearl Harbour. Il ne savait pas que Pearl Harbour devait être attaquée par le Japon. D'ailleurs, il n'y a jamais eu d'accord avec le Japon à ce sujet, il n'est donc pas exact de dire que Von Ribbentrop a préparé uhe guerre d'agression contre les Etats-Unis.

LE PRESIDENT. - Je croyais qu'il était question de la presse. Je ne dis pas que vous ne devriez pas demander au témoin si le Ministère des Affaires Etrangères était au courant ou non de l'attaque de Pearl Harbour, mais je dis que le Tribunal ne s'intéresse pas aux réactions de la presse et les juge non pertinentes.

DR HORN. -

Q. - Monsieur le témoin, vous avez assisté aux entretiens qui ont mené à la conclusion de la convention navale entre l'Allemagne et l'Angleterre. Pouvez-vous nous dire de quelle façon se sont déroulés ces entretiens, si Ribbentrop était vraiment sincère et quels étaient les buts qu'il poursuivait ?

H0530 - 0033

R. - J'ai assisté à ces entretiens comme interprète. On peut dire qu'ils se sont déroulés assez normalement après qu'un certain nombre de difficultés aient été vaincues.

SIR DAVID MAXWELL FYFE. - Un instant. Plaise au Tribunal.

Si nous comprenons bien, il s'agit de l'accord naval de 1935. Si je me souviens bien, c'est une des questions que nous avons discutées au moment où l'on a demandé la production du témoin. Le Tribunal a décidé de ne pas considérer les traités conclus avant les négociations préliminaires à la convention. Deux ou trois témoins devaient parler de ces négociations préliminaires, je crois que c'est à ce sujet, exactement, que le Docteur Horn pose des questions. Il s'agit par exemple de Lord Mansell qui figurait sur la liste des témoins qui ont été refusés par le Tribunal. Une grande quantité de témoins ont été refusés de cette façon. Nous avons discuté sur cette question d'une manière approfondie.

LE PRESIDENT. - Sir David, quels étaient les autres témoins ? J'ai ici une liste de témoins qui ont été refusés.

SIR DAVID MAXWELL FYFE.- Il y avait Schuster, non pertinent pour cette question, Sir Robert Craigie (24), Lord Mansell

LE PRESIDENT. - Oui, il a été refusé

SIR DAVID MAXWELL FYFE. - Toujours pour la même raison, le numéro 25 aussi. Je crois que c'étaient là les trois témoins.

LE PRESIDENT. - Docteur Horn, que dites-vous de cela ? Ces trois témoins, Schuster, Craigie et Mansell qui ont été proposés par vous et qui auraient dû apporter un témoignage sur les traités de 1939 ont tous été refusés. Le témoin que vous êtes entrain d'interroger n'avait pas à parler de cette

H0530 - 0034

question. Vous aviez seulement dit qu'il pouvait être interrogé en tant qu'ancien interprète des Affaires Etrangères.

DR HORN. - Lorsqu'on m'a refusé de présenter ces trois témoins sous le prétexte qu'ils étaient cumulatifs, je n'ai pas dit que je voulais entendre le témoin à ce sujet de la Convention navale. Ce que je veux connaître simplement c'est l'attitude de Ribbentrop au cours de l'établissement de cette convention afin de montrer au Tribunal qu'à ce moment là du moins, Ribbentrop n'a pas agi consciemment dans le sens d'une guerre d'agression et que du moinsnà à ce moment là, il n'a pas participé à une conspiration.

De plus, je veux démontrer que cette convention n'a pas été du " bluff " comme l'a prétendu Sir Neville Henderson.

LE PRESIDENT. - Votre requête présentée au sujet de l'Ambassadeur Craigie était la suivante : le témoin peut déposer pour dire qu'en 1935, Ribbentrop avait fait des avances à l'Angleterre. Le traité envisagé appliquait des modifications au Traité de Versailles. N'est-ce pas à ce sujet que vous vouliez poser des questions au témoin qui nous intéresse ici.

DR HORN. - Non.

LE PRESIDENT. - Si vous ne voulez rien lui demander sur le traité naval de 1935 vous pouvez continuer

DR HORN. -

Q. - Monsieur le témoin, en 1944, vous avez assisté à un entretien entre Horthy et Hitler à Klessheim auquel a participé également Von Ribbentrop et au cours duquel il a été question de la solution à apporter au problème juif en Hongrie.

R. - Au cours de l'entretien, une difficulté a surgi au moment où Hitler a insisté auprès de Horthy pour que celui-ci prenne des mesures plus énergiques. Horthy qui était assez ner-

H0530 - 0035

veux lui a répondu alors " Mais , que dois-je faire ? Je dois peut-être tous les tuer" Cela suspnedit l'entretien et le Ministre des Affaires Etrangères s'adressant alors à Horthy lui dit : " Il n'y a que deux possibilités : celle à laquelle vous venez de faire allusion ou l'internement. " Plus tard, Ribbentrop m'a dit que les exéigences d'Hitler dans ce sens allaient tout de même un peu loin.

Q. - Le 25 août 1939, vous avez assisté à une conférence entre Hitler, Henderson et Ribbentrop au cours de laquelle Ribbentrop et Hitler ont exprimé une fois de plus leur désir d'arriver à une entente avec la Pologne par l'intermédiaire de la Grande-Bretagne. Est-il exact qu'à la suite de cette conférence Ribbentrop vous ait envoyé avec le compte-rendu de cette conférence chez l'Ambassadeur Henderson pour le prier de faire de tous ses efforts dans le but de la réalisation de ce projet ? Est-ce exact ?

R. - Oui, c'est exact.

Q. - Je me permets de présenter au Tribunal une copie de ce télégramme de Sir Neville Henderson adressé à Lord Halifax. Est-il exact, Monsieur le témoin, que le 26 août 1939, Monsieur von Ribbentrop au cours d'un nouvel entretien avec Sir Neville Henderson a insisté une fois de plus sur la nécessité d'une entente entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne par le moyen du réglement de la question polonaise ? A-t-il insisté sur le fait que ce réglement était le désir ardent de Monsieur Chamberlain.?

R. - C'est exact.

Q. - Je me permettrai de transmettre au Tribunal la note correspondante que je présente comme preuve et je le prie d'en prendre connaissance officiellement.

H0530 - 0036

LE PRESIDENT. - Ces documents ont été numérotés et vous désirez les verser au dossier.

DR HORN. - Une de ces notes a déjà été transmise par le Ministère Public et porte le n° TC-72. La seconde note a déjà été présentée, je la présente à nouveau parce que je m'y réfère en ce moment.

Q. - Une dernière question, Monsieur le témoin : au cours de votre activité très importante en tant qu'interprète vous avez certainement été à même d'observer Hitler dans ses rapports avec les diplomates étrangers. Quelle est à votre avis l'influence exercée sur Hitler par les hommes d'état étrangers?

R. - Il n'est pas facile de répondre à cette question car on ne lit ni dans le coeur ni lans la tête des gens, mais observateur,cependant, peut tirer des conclusions de certaines attitudes...

LE PRESIDENT. - Docteur Horn, le Tribunal ne pense pas que cette question soit vraiment pertinente. Le fait de savoir si Hitler a été influencé par les hommes d'état ne nous intéresse pas.

DR HORN. - Je retire donc cette question. Je n'ai pas d'autres questions à poser au témoin.

LEPRESIDENT. - Un autre membre de la Défense désire-t-il poser des questions ?

DR STAHMER. - (Avocat de l'accusé ancien Maréchal du Reich Goering)

Q. - Monsieur le témoin, avez-vous assisté à un entretien qui a eu lieu environ 1 an avant le début de la guerre, réunissant Lord Londonderry et le Feld-Maréchal Goering à Karin-Hall ?

R. - Oui, j'ai assisté à cet entretien.

H0530 - 0037

Q. - Veuillez nous parler très brièvement de cet entretien.

R. - Il y a si longtemps que cela a eu lieu que je ne puis pas me souvenir des détails. Cependant, je me rappelle encore que cet entretien avait pour but le rapprochement germano-britannique par l'élimination d'une possibilité de conflit germano-britannique.

On a aussi examiné toute une série de problèmes techniques concernant l'Aviation. J'ai gardé particulièrement le souvenir d'une déclaration de Goering faite au cours de cet entretien quand il présenta certains arguments en conclusion. Il dit à peu près ceci ; si nos deux pays devaient entrer dans un conflit l'un contre l'autre, il y aurait naturellement un vainqueur et un vaincu mais le vainqueur dans ce terrible conflit, au moment même de la victoire, aura tout juste la force de porter le coup fatal au vaincu et, lui-même, grièvement blessé, il tombera. C'était pour cette raison que les deux pays devaient s'efforcer daboutir à une entente pour empêcher ce conflit.

Q. - Avez-vous participé aux négociations de Munich en automne 1938 ?

R. - Oui, j'ai pris part à ces négociations.

Q. - Le Feld Maréchal Goering était-il présent ?

R. - Il n'était pas là dans la première partie de ces négociations mais quand le nombre des personnes présentes s'étendit, Goering vint.

Q. - De quelle manière a-t-il participé aux négociations ?

R. - Il a exprimé son avis dans les questions de détail de moindre importance mais il le faisait d'une manière per-

H0530 - 0038

mettant de se rendre compte qu'il s'efforçait d'éliminer toutes les difficultés techniques susceptibles d'arrêter la poursuite de la conférence, enfin qu'il tenait à éviter un échec de cette conférence de Munich pour des raisons d'ordre technique.

H0530 - 0039

M.SCHMIDT M.Stahmer Avez-vous assisté à la conversation qui eut lieu en octobre I937 entre Lord Halifax et le feld marschall Goering et qui prit place à la suite d'une conversation qu'avait eue Lord Halifax et Hitler au Berghof ?

M.SCHMIDT Oui, j'y ai assisté

Dr STAHMER Je vous prie de me résumer brièvement cet entretien

R - Il faut que je dise d'abord que cet entretien entre Hitler et Lord Halifax dans l'Obersalzberg n'avait abouti à aucun résultat et les deux interlocuteurs n'avaient pu se rapprocher d'aucune manière. Par contre, dans l'entretien avec Goering, l'atmosphère était meilleure et pourtant, les mêmes questions y furent traitées quêà l'Obbersalzberg Il s'agissait de problèmes d'actualité du moment : l'Anschluss, les Allemands sudètes, la question du couloir polonais et le problème de Dantzig. Hitler avait traité tous ces problèmes sans montrer aucun désir de compromis et avait exigé plus ou moins une solution qui devait être acceptée par l'Angleterre tandis que Goering pendant cette conversation a toujours insisté sur la préférence qu'il accordait à une solution pacifique c'est-à-dire à une solution provenant de négociations et il a dit qu'il était persuadé que si ces négociations étaient menées d'une manière convenable, il yaurait une possibilité de solutions pour les trois questions envisagées

DR STAHMER - Je n'ai pas d'autre question à poser au témoin

Dr Laternser (Défenseur de l'état-major général et de l'O.K.W M. le témoin, vous avez assisté à de très nombreux entretiens politiques du Führer : est-ce qu'à cette occasion, vous avez eu la possibilité de constater que des chefs militaires importants ont essayé d'influencer Hitler dans le sens d'étendre les territoires de l'Allemagne ~~manière pacifique~~ par la guerre ou par des moyens pacifiques ?

H0530 - 0040

R -

Non, je n'ai pas constaté de tels efforts faits par des personnalités militaires importantes ; au début, lorsqu'il s'agissait de problèmes importants à discuter, les personnalités militaires ne participaient pas à ces entretiens et on ne les faisait venir que lorsqu'on traitait de problèmes purement militaires et même dans ce cas, ils n'avaient à prendre position que pour des questions à caractère purement militaire et ils n'avaient pas à donner leur avis eb ce qui concernait les questions politiques

Q -

J'ai encore une autre question : est-ce qu'à l'occasion de pareils entretiens, vous avez pu constater que les chefs militaires importants s'efforçaient d'exercer une influence politique sur les gouvernants du Reich ?

R -

Non, je n'ai pas constaté cela, d'ailleurs, on n'aurait pas pu le constater car en général, ces personnalités militaires n'assistaient pas à ces entretiens

Q -

Je n'ai pas d'autre question à poser

SIR DAVID MAXWELL FYFE

Je veux tout d'abord que vous disiez au Tribunal très brièvement quel était le caractère général de vos opinions. Vous souvenez-vous de l'affidavit que vous avez donné le 28 novembre à Oberursel, vous en souvenez-vous?

R -

Je ne me souviens plus de la date mais je me rappelle de l'affidavit

Q -

Voulez-vous le consulter : au paragraphe I, on trouve votre opinion sur un grand nombre de réunions M. le Président, j'ai omis de dire que ce document était le 3308 PS qui devient le GB 288 ; au paragraphe 2, vous donnez la base même de votre expérience ; voulez-vous suivre pendant que je lis :

H0530 - 0041

Qu "Quelque succès que j'aie eu au ministère des Affaires Etrangères, je le dois au fait que j'ai toujours fait mon travail de façon à connaître à fond le sujet qui était en discussion et j'ai toujours essayé d'acquérir une connaissance complète de la mentalité de Hitler et des autres chefs ; pendant tout le régime d'Hitler, je me suis toujours efforcé de me tenir très au courant de ce qui pouvait arriver aux Affaires étrangères et dans les organisations s'y rattachant et j'appréciais une telle situation parce qu'elle mettait entre mes mains la clef de la mentalité des personnagesofficiels et des employés dans leur bureau même"

Et si vous voulez bien regarder le 3 ième paragraphe où vous indiquez votre impression des bases mêmes des objectifs de la politique étrangère :

"L'objectif principal des chefs nazis fut apparent dès le début : en un mot, la domination du continent européen qui devait se réaliser d'abord par l'incorporation au Reich de tous les groupes de langue allemande et ensuite par une expansion territoriale inspirée du slogan de "Lebensraum". L'exécution de ces objectifs, cependant, paraît avoir été caractérisée parl'improvisation ; chaque pas en avant se produisait après chaque situation nouvelle qui se créait mais toujours en harmonie avec l'objectif ultime que j'ai mehtionné plus haut."

Est-ce bien cela, M.Schmidt ; Cela exprime bien vos vues ?

R -

Oui

Q -

Maintenant, avant de passer à des sujets particuliers, je voudrais que vous développiez vos impressions personnelles : vous nous avez dit que vous aviez travaillé sous ou avec chaque ministre des Affaires étrangères depuis Stresemann. Avez-vous noté une différence considérable entre la manière de vivre des ministres nazis et celle des ministres qui les avaient précédés ?

H0530 - 0042

R -

Puisqu'il s'agit de la manière de vivre, il y avait en effet certaines différences.

Q -

Prenons l'accusé Ribbentrop : avant que l'accusé Ribbentrop entre dans la politique, n'avait-il pas une maison à Berlin, Dahlem, Je crois que c'était "Metze" Allée 79 ; cette maison lui appartenait-elle ?

R

Oui, c'est exact

Q -

Maintenant, une fois ministre des Affaires étrangères, il eut six maisons ? Laissez moi vous les énumérer et vous me direz si je me trompe : il y avait une maison à Sonneburg, quelque part près de Berlin avec un terrain de 750 Ha et un golf privé

R -

Oui, je sais qu'il avait une maison à Sonneburg mais de quelle importance, je ne le sais pas

Q -

Puis, il y en avait une autre à Tanneck bei Dueren, un domaine dont il se servait pour l'élevage des chevaux

R -

Je ne suis pas au courant

Q -

Puis uhe autre près de Kitzbuehel qui était pour la chasse

R -

Je ne connais pas tous ces détails

Q -

pas en détail, mais son existence était connue

R -

Je veux dire que je ne considère pas comme improbable que cette maison existât mais je ne connais aucun détail à son propos

Q -

Puis aussi, il y avait le Schloss Fuschl en Autriche, n'est ce pas ?

R -

Près de Salzburg, oui

H0530 - 0043

Q -

Près de Salzburg, oui ; c'était une résidence habituelle ; je vous demanderai des détails un peu plus tard ; puis il y en avait une en Slovaquie pour la chasse appelée Fusta Pole, n'est-ce pas ?

R -

Le nom m'est familier et je sais que M. von Ribbentrop parfois y allait chasser mais je ne sais rien pour ce qui est du propriétaire

Q -

Puis il eut aussi un pavillon de chasse qui avait appartenu au compte Czernin, près de Dersan, en Bohème dans le pays des Sudètes

R -

Je n'en connais pas le nom ; c'était un rendez-vous de chasse ou quelque chose dans ce genre où il y avait des réunions, par exemple, on y reçut le comte Ciano mais je croyais qu'il avait un autre nom

Q -

Oui, c'est celle où fut reçu Ciano que je vousbindique ; je crois que j'ai raison en disant qu'elle a appartenu au comte Czernin

Dites-moi, quel est le salaire d'un ministre du Reich ?

R -

Je crains de ne pas avoir très bien compris la question

Q -

Laissez-moi vous la poser clairement : Y avait-il une rémunération fixe pour les ministres du Reich?

R -

Oui, c'estexact

Q -

De combien ?

R -

Je crains de ne pouvoir vous l'indiquer

Q -

Le montant en était tenu secret ?

R -

Ce n'est pas parce que je ne veux pas vo vous donner l'information mais cela ne me concernait pas de

H0530 - 0044

savoir le montant du salaire des ministres du Reich

Q -

Alors, vous ne savez pas. Si vous me dites que vous ne savez pas, la réponse me satisfait. Je pense que vous pouvez peut-être répondre à une autre question Y a-t-il eu précédemment un ministre des Affaires étrangères du Reich qui ait été capable d'entretenir 6 maisons de campagnes et propriétés d'importances différentes avec son salaire, je parle d'un ministre avec lequel vous auriez travaillé ?

R -

Qu'il ait eu les possibilités de le faire, c'est ce que je ne peux vous dire mais il ne l'a pas fait

Q -

Il ne l'a pas fait mais laissons cela pour l'instant ; maintenant, je voudrais que vous appliquiez votre esprit aux évènements de mai I939, à peu près 4 mois avant la guerre au moment où la question polonaise commençait à se poser, je veux dire, où elle devenait une question de première importance ; vous souveznez-vous de ce que les gens du ministère des Affaires étrangères allemand appelaient "une direction de langage" qui fut ordonnée par Ribbentrop à cette époque et appliquée par le baron von Weizsäcker ?

R -

Non, je ne connais pas ou tout au moins je ne m'en souviens pas

Q -

Laissez-moi vous expliquer afin que vous vous en souveniez :

".. le problème polonais sera résolu par Hitler dans les 48 heures ; les puissances occidentales seront incapables de donner aucune assistance à la Pologne ; l'empire britannique est condamné dans les dix prochaines années ; la France sera saignée à mort si elle essaye d'intervenir."

Ne vous souvenez-vous pas d'une"direction de langage" ordonnée par le ministre des Affaires étrangères

H0530 - 0045

R -

Je ne puis me souvenir d'une "conduite de langage" de cette sorte mais il me semble que c'est plutôt une conduite de langage pour des buts de propagande

Q -

Ne vous souvenez-vous pas que von Ribben trop promulgua dés instructions disant qu'aucun membre du ministère des Affaires étrangères ne devait ordonner de mesures différentes ?

R -

C'est vrai ; il est exact que nous devions nous en tenir aux instructions indiquant les termes mêmes dont nous devions nous servir

Q -

Et vous souvenez-vous de ce qu'il a dit au baron von Weizsäcker sur ce qui arriverait à celui qui exprimerait des vues différentes ?

R -

Non, je ne me souviens pas de cela mais je puis imaginer que de sévères punitions atteindraient une personne qui se mettrait dans ce cas, mais je ne me souviens pas d'un fait précis

Q -

Ne vous souvenez-vous pas qu'il ait dit qu'il tuerait cette personne de ses mains ?

R -

Qu'un tel propos ait été tenu par lui quand il était en colère, je crois que c'est parfaitement possible mais qu'il ait parlé très sérieusement, je ne le crois pas

Q -

Mais ce dont vous pouvez vous souvenir - je vous le suggère - c'est de la détresse et de l'embarras dans lesquels se trouva le baron von Weizsecker quand il eut à dire cela à la conférence officielle du ministère des affaires étrangères ; vous en souvenez-vous ?

R -

A cette époque, je n'étais pas encore admis aux conférences du matin ; n'étant pas présent, je ne peux donc rien dire mais je peux imaginer dans quel embarras

H0530 - 0046

se trouva le secrétaire d'Etat pour traduire cette décision dans un langage officiel !

Q - Maintenant, maintenant, je vais m'occuper du point qui vous est connu et qui se place en août 1939 Je veux simplement rendre les choses plus claires. Vous souvenez-vous que vous vous trouviez avec Hitler au moment où il attendait les réactions des puissances occidentales après le pacte soviétique ?

R - Non, parce que j'étais attachée à la délégation, à Moscou et non pas aux côtés de Hitler

Q - Aussi êtes-vous revenu avec l'accusé Ribbentrop le 24 ?

R - Oui, mais je restais à Berlin et n'allai pas à Berchtesgaden

Q - Oui, nje vois ; maintenant, le 25, vous souvenez-vous que Hitler vit Neville Henderson à 1h30 le 25 et lui donna ce qu'on a appelé une note verbale ; vous en souvenez-vous ?

R - Je crois que je n'étais pas présent à la conférence parce qu'à ce moment, j'étais à Moscou ; je crois que je puis être certain de la date ; j'étais présent à une conférence qui eut lieu entre Hitler et l'ambassadeur britanhique mais durant le temps de notre voyage de Moscou je n'étais pas présent ; je crois que c'est cette conférence dont vous parlez

Q - C'est le jour qui suivit le retour de l'accusé de Moscou

R - Non, je n'y étais pas ; je suis resté à Berlin

Q - Je voulais juste vous faire souvenir de la date ; si vous n'y étiez pas, je continue mais étiez-

H0530 - 0047

vous présent queand le signor Atolico, l'ambassadeur italien remit une communication de Mussolini ?

R -

Oui, j'y étais

Q -

Vous y étiez ?

R -

Oui

Q -

C'est de ce jour ~~dont~~ que je vous parle : Vous souvenez-vous d'une communication remise par le signor Atolico cet après-midi-là disant que l'armée italiennet et l'aviation italiennet n'étaient pas en état de faire la guerre ?

R -

Oui.

Q -

Je vous demande d'essayer de m'aider parce que la date est très importante, ainsi que l'heure : n'était-ce pas vers 3h de l'après-midi ?

R -

C'est possible mais avec le nombre de conférences qui eurent lieu à cette époque, je mélange un peu la question d'heures et de date

Q -

Et vous souveznez-vous de la nouvelle qui éclata que le traité anglo-polonais serait signé cet après-midi-là vers 4h ?

R -

Oui, certainement, je m'en souviens

Q -

Et vous souvenez-vous que vers 4 h, M.Coulondre, l'ambassadeur français devait avoir un entretien avec Hitler ?

RC-

Oui, je m'en souviens

Q -

Maintenant, étiez-vous informé que ce jour-là, les ordres pour une attaque contre la Pologne pour le matin suivant furent dommandés ?

R -

Que les ordres militaires aient été reti-

H0530 - 0048

rés, je m'en souviens parfaitement mais qu'étaient au juste ces ordres, je ne l'ai jamais su.

Q -

Mais je ne vous le demande pas Herr Schmidt mais vous avez su que ces ordres avaient été décommandés ; je me demande si vous pouvez m'aider sur ce point : est-ce que la révocation de cet ordre n'a pas eu lieu après l'entrevue avec l'amabassadeur Coulondre , est-ce exact ?

R -

Je ne peux m'en souvenir, si c'est cette heure, je ne sais pas

Q -

Egalement, pouvez-vous aider le Tribunal sur le point suivant : est-ce que ces contre-ordres n'ont pas été donnés à deux heures, après l'entrevue avec Sir Neville Henderson? Vous en souvenez-vous ?

Q -

Non

Q -

Je vois ; vous ne pouvez nous aider sur ce point

Bien, maintenant, je ne veux pas prendre le temps du Tribunal pour l'interview qui a eu lieu dans la nuit du 30 au 3I août entre Sir Neville Henderson et l'accusé Ribbentrop excepté pour une question : vous nous avez dit que l'accusé Ribbentrop était très énervé lorsqu'il a lu les conditions, éleva-t-il la voix, cria-t-il ?

R -

Non.

Q -

Comment se manifesta sa nervosité ?

R -

Pendant quelques incidents qui étaient survenus auparavant -j'ai essayé de décrire un de ces incidents - pendant ces incidents, sa nervosité devint visible mais pas durant la lecture du document

Q -

Je vois , mais vous vous souvenez, et vous en avez été abasourdi , qu'il refusa de passer ce document de première importance à l'ambassadeur britannique ?

H0530 - 0049

R -

Oui certainement

Q -

Je veux me rendre compte si vous pouvez nous aider à propos de un ou deux incidents ? Il a été suggé ré par un témoin que nous avons entendu hier que l'accusé Ribbentrop n'était pas au courant de ce qui se passait dans les camps de concentration ; je veux éclaircir ce qui a été dit Je pense que peut-être vous pouvez nous aider sur un ou deux internés qu'il connaissait particulièrement

Vous rappelez-vous un homme appelé Martin Luther ? Pas l'homme religieux mais un autre :

R

Oui

Q -

Vous souvenez-vous que l'accusé Ribbentrop le fit entrer dans ses bureaux, - le bureau Ribbentrop en I936 ?

R -

Je ne suis pas sûr de l'année mais je sais qu'il y est venu après avoir passé par différents services.

Q -

Bien ; je pense qu'il n'a pas été reçu avec enthousiasme par ceux qui étaient plus anciens que lui dans le ministère des Affaires étrangères allemand ?

R -

Non, certainement pas

Q -

Quelques ennuis sont arrivés à propos d'une somme de 4.000 R.M. concernant M.Luther précédemment ?

R -

Nous avons appris cela plus tard

Q -

Mais cependant, il entra dans le ministère des Affaires étrangères et reçut une promotion rapide, il fut nommé conseiller d'ambassade, et finalement secrétaire d'Etat, n'est-ce pas exact ?

R -

Oui

Q -

H0530 - 0050

Vous souvenez-vous qu'en 1943 ~~1945~~, il eut une discussion violente avec l'accusé Ribbentrop ?

R -

Oui

Q -

Et il suggéra à Himmler - je crois que ce fut par l'intermédiaire du Lieutenant Buentner - que l'état d'esprit de Ribbentrop n'était pas assez satisfaisant pour qu'il puisse tenir son poste et que Werner Best, (je crois que s'était ce nom) devrait être nommé à sa place. Vous souvenez-vous de cela ?

R -

Oui, je m'en souviens mais je ne me rappelle pas s'il proposa Best comme remplaçant

Q -

En tout cas, il suggéra que Ribbentrop devrait s'en aller ; je pense qu'il a été tout à fait brutal à ce sujet ; je crois qu'il indiqua que ses facultés mentales n'étaient plus à la hauteur pour un tel poste

R -

Je n'ai pas vu le texte en question, j'en ai entendu parler ; cependant des rumeurs parvinrent jusqu'à moi.

Q -

Et en conséquence, , naturellement, après une entrevue avec Ribbentrop, Ribbentrop a fait mettre Luther dans un camp de concentration, n'est-il pas vrai ?

R -

Que ce soit par l'initiative de Ribbentrop ou que cela vienne d'une autre source, je ne sais pas ~~mais~~ mais on a dit au bureau que Luther avait atterri au camp de concentration.

Q -

Bien, la conséquence de ces incidents fut que Luther eût quelque désagrément avec Ribbentrop et peu de temps après, on retrouva Luther dans un camp de concentration. Et non seulement, il alla dans un camp de concentration mais n'est-il pas exact que même les SS demandèrent qu'il soit sorti du camp et Ribbentrop ne le voulut pas ?

H0530 - 0051

R -

Je ne peux rien dire à ce sujet parce que toute l'affaire fut naturellement traitée d'une manière plutôt confidentielle dans les bureaux par Ribbentrop et les membres du ministère des Affaires étrangères dont j'étais n'avaient pas la confiance du ministre à un degré assez grand pour avoir été informés de tous ces détails ; en d'autres termes, pour ce qui est de l'affaire Luther, j'eus à me procurer des informations détournées par des moyens plus ou moins défendus et c'est pourquoi je ne puis vous donner d'authentiques renseignements ; je ne puis que répéter ce que j'ai entendu officieusement

Q -

Je suis sûr que vous désirez être parfaitement franc devant le Tribunal et le point que je vous indique est que chacun au ministère des Affaires étrangères savait que Luther avait abouti dans un camp de concentration et tout à fait sûrement, l'accusé Ribbentrop le savait. Est-ce vrai ?

R -

C'est certain

Q -

Eh bien, passons à un autre incident qui se rapporte au précédent cependant : son extraordinaire ignorance de ce que furent les camps de concentration.

Vous vous souvenez de deux infortunés, M. et Mme von Raemitz ; je crois que le nom est Raemitz ou Raenitz, vous souveznez-vous de ce nom ?

R -

Oui

Q -

Bien, le Schloss Fuschl .. comment ce mot se prononce-t-il ?

R -

Pour cette question, j'ai été ....

Q -

Mais je vous demande comment ce mot se prononce !

R -

Fuschl

H0530 - 0052

Q -

Merci : le Schloss Fuschl appartenait aux gens que je viens de mentionner ; Mme von Raemitz était une soeur d'August Tissen, n'est-il pas vrai

R -

Jenne peux rien dire puisque toutes ces questions concernent la vie privée de Ribbentrop et je n'avais rien à faire dans ce domaine ; mes rapports avec lui étaient purement officiels et très limités, c'était des questions de routine administrative et ces rapports se limitaient à mon activité d'interprète au ministère des Affaires étrangères. Je n'entendais parler d'autre chose qu'en marge de moh travail aussi ne puis-je ~~faire~~ donner de renseignements authentiques sur ces questions

Q -

Bon, je veux simplement vous poser une question ; après que le Schloss soit devenu la propriété ou tout au moins ait été à la disposition du ministre des Affaires étrangères, M. von Raemitz ne passa-t-il pas quelques années dans un camp de concentration où il finit pas mourir ? Vous saviez cela, n'est-ce pas ?

R -

Je savais que c'était un bruit qui courait, le bruit que les choses se passèrent ainsi

Q -

Et un grand nombre d'histoires -vplus fortes que des rumeurs - venaient des camps de contentration n'est-il pas vrai ?

R -

Je ne crois pas que des détails vraiment authentiques sur les conditions de la vie dans les camps de concentration aient été connus. Naturellement, en ce qui concerne le Ministère des Affaires étrangères, ces questions étaient "tabou" pour ceux qui étaient responsables des camps de concentration parce qu'on nous considérait comme n'étant pas absolument sûrs et de tels sujets étaient naturellement dissimulés à notre attention et même défigurés . C'est pourquoi aucun détail concret ne nous ait jamais parvenu

H0530 - 0053

Q -

Mais vous saviez, même au ministère des Affaires étrangères, qu'il y avait un grand nombre de camps de concentration dans lesquels un grand nombre de gens était enfermé ?

R -

Cela noàs le savions mais notre source d'information était en grande partie la presse étrangère que nous lisions naturellement, et la radio étrangère qui était sur notre table traduite chaque matin

Q -

Donc, puisque vous étiez au courant par la presse étrangère et la radio étrangère, qui d'autre sur ce banc ne connaissait pas les camps de concentration ? l'accusé Ribbentrop en tant que ministre des Affaires étrangères les connaissait ? Ai-je raison ?

R -

Je voudrais dire qu'il avait naturellement ce matériel d'information qui provenait de l'étranger et qu'on lui présentait mais il m'est difficile de savoir s'il en tenait compte ou s'il le jugeait complètement faux ou exagéré ; je ne peux pas le dire naturèllement ; il recevait les rapports en tant que rapports étrangers et puisque nous étions en état de guerre, il se rendait compte que c'était des informations qui provenaient de pays ennemis

Q -

Je ne veux pas pousser plus loin mais je voudrais que vous me disiez ceci ; vous nous avez donné votre compte rendu de l'entregue d'Hitler et de Ribbentrop et d'Horthy quand la question des juifs fut discutée, le I7 avril I943. Je veux juste que paraisse sur le procès-verbal que votre récit est basé sur le fait que vous avez rédigé le procès-verbal, que celui-ci est signé par vous

R -

Oui

Q -

Je veux passer à un autre point. De

H0530 - 0054

I943 à I945 alliez-vous toujours au quartier général d'Hitler pour votre tâche d'interprète ou à des réunions à cet effet ?

R -

Oui

Q -

Par exemple, je ne sais si vous pouvez vous en souvenir mais je suis sûr que vous essayerez - le 27 février I944, vous rappelez-vous une visite du maréchal Antonescu ?

R -

Oui

Q -

Etiez-vous présent à cette visite ?

R -

Je me souviens que j'ai toujours été présent à ce qui concernait Antonesco puisque la discussion n'aurait pas pu avoir lieu sans cela mais quant à la date, je ne peux rien vous dire d'exact en ce moment

Q -

C'était le 27 février ; je veux essayer de fixer cette date par un incident qui pourrait vous en faire souvenir, que Antonescu était là ; maintenant, vous souvenez-vous qu'à cette occasion, l'accusé Doenitz était présent ?

R -

C'est possible mais je n'ai pas de souvenir précis ; pendant les discussions d'ordre militaire, il est très possible qu'il ait été présent, oui.

Q -

M. le Président, le document est GB-207 page 2705 des notes sténographiées ; le document était originellement D-648

Je voudrais que vous disiez au Tribunal ce que vous savez du gouvernement général ; il y a eu beaucoup de documents apportés au Tribunal disant que le Reichsregierung ne s'est pas réuni après le commencement de la guerre, Plusieurs personnes nous ont dit cela ; à la place d'une réunion de cabinet, n'était-ce pas en fait que le gouvernement de l'Allemagne était assuré par ces réunions régulières au

H0530 - 0055

quartier général du Führer

R -

Je considère que ce peut être une possibilité mais je ne puis avoir une opinion exacte puisque je n'ai jamais assisté à une de ces conférences privées ou pris part à aucune d'elles ; j'allais seulement au grand quartier général chaque fois qu'un étranger y était et que j'avais à accompagner.

Q -

Vous y alliez seulement quand arrivait un étranger mais vous saviez que ces rencontres avaient lieu constamment et que l'accusé Goering, l'accusé Speer l'accusé Keitel, l'accusé Jodl, l'accusé Doenitz asistaient continuellement à ces réunions

R -

de quelque nom que vous appeliez ces conférences ou ces réunions, je ne sais rien à leur propos

Q -

Je n'ai pas l'intention de jouer sur les mots avec vous , je me sers seulement du mot qui convient à ce que je veux dire ; si vous préférez appeler cela des confésences, je n'y vois pas d'inconvénient

R -

Bien, des conférences prirent place quand ces personnes que vous venez de nommer étaient présentes au quartier général ; c'est là un point que j'admets certainement

Q -

Je pense que vous êtes d'accord avec moi que dans la mesure où l'on peut parler d'un organisme ou d'une organisation qui gouvernait l'Allemagne, ces conférences ou entretiens au quartier général d'Hitler représentent bien ce gouvernement de l'Allemagne

R -

C'est-à-dire que je ne sais pas si on peut appeler ces entretiens des activités gouvernementales parf parce que si j'essaye d'établir une comparaison entre ce genre de réunions et celles où des étrangers étaient présents, je puis dire que la personne qui prenait les décision n'était

H0530 - 0056

autre qu'Hitler ; en d'autres termes, si cela se passait de même avec ces conférences que vous appelez des conférences de gouvernement, ce n'était que le gouvernement d'un seul homme. Les autres étaient présents seulement en tant qu'auditeurs ou pour être interrogés sur des points qui leur étaient personnels ; je les imagine ainsi mais évidemment je n'assistais pas à ces réunions

H0530 - 0057

28/3/46. 16hs-16hs45.

SIR DAVID.- Je comprends ce que vous voulez dire. C'étaient les occasions où les services et organisations tels que les SS, par l'intermédiaire du Reichsführer HIMMLER, avaient le droit d'émettre leur point de vue. C'est ce qui s'est passé pendant ces deux dernières années de la guerre, n'est-ce pas ?

R.- On aurait pu tirer cette conclusion de la présence de deux qui participaient aux réunions, mais il est parfaitement possible aussi qu'il ne se soit agi là que d'une espèce de réunion où ils prenaient des ordres au quartier général du Führer. Il y a donc ces deux possibilités et je ne peux pas dire laquelle des deux est la plus vraisemblable.

Q.- Je crois que vous serez d'accord avec le fait qu'il n'y avait pas d'autre lieu où le gouvernement allemand aurait pu se réunir à part cet endroit ?

R.- Oui, c'est exact.

Q.- Voulez-vous avoir la bonté de regarder votre déclaration. Je vais lire le reste de cette déclaration. C'est très bref, mais je veux que ce soit inclus dans le procès-verbal. Paragraphe 4 :

"Le putsch d'Autriche et l'assassinat de DOLLFUSS, le 28 Juillet 1934, ont profondément troublé le personnel du Ministère des Affaires Etrangères parce que ces événements ont discrédité l'Allemagne aux yeux du monde. Il était évident que le putsch avait été préparé par le Parti et ce putsch a suivi de si près l'épuration sanglante que l'on ne peut s'empêcher de penser à l'analogie des méthodes nazies dans la politique intérieure comme dans la politique extérieure.

"Ce souci des répercussions du putsch a été augmenté par le fait que ces épisodes étaient une préparation au pacte franco-soviétique du 4 Décembre 1935, Un pacte

.../..

H0530 - 0058

défensif n'avait pas été prévu par HITLER. L'annonce en Mars de l'établissement des forces aériennes allemandes et de l'introduction de la conscription, qui s'est produit le 2 Mai 1935, était la conclusion d'un pacte d'assistance mutuelle entre la France et l'Union Soviétique.

"Le personnel du Ministère des Affaires Etrangères a considere ceci comme un avertissement serieux concernant les conséquences possibles de la politique étrangère allemande. Mais les chefs allemands nazis ont seulement continué leur attitude en disant qu'ils ne se laisseraient pas intimidés. A cette époque, les fonctionnaires de carrière au moins ont exprimé leurs réserves au ministre des Affaires Etrangères, von NEURATH. Je ne sais pas si oui ou non von NEURATH à son tour a rapporté ces propos à HITLER".

6)."La réoccupation de la Rhénanie a été précédée de préparatifs sur le plan diplomatique, en Février, par les Nazis. Un communiqué allemand du 21 Février 1936 a réaffirmé que le pacte franco-soviétique d'assistance mutuelle était incompatible avec le traité de Locarno et le pacte de la Société des Nations. Le même jour HITLER a déclaré dans une entrevue qu'il n'y avait aucune raison de conflit entre l'Allemagne et la France. Si l'on pense aux déclarations de "Mein Kampf" offensantes pour la France, on voit qu'il a déclaré cela pour justifier des actes ultérieurs. Je ne sais pas comment on a décidé de la réoccupation de la Rhénanie. J'en avais personnellement connaissance. Je l'ai appris environ deux ou trois semaines avant qu'elle se soit produite. On avait exprimé des craintes, notamment dans les cercles militaires, au sujet du danger de cette entreprise. Des craintes analogues existaient également dans

.../..

H0530 - 0059

le Ministère des Affaires Etrangères. Il était bien connu dans le Ministère des Affaires Etrangères, cependant, que NEURATH était la seule personne des cercles gouvernementaux qui pensait que la Rhénanie pourrait être remilitarisée sans opposition armée de la Grande-Bretagne et de la France. La position de NEURATH pendant toute cette période était une position qui a conduit HITLER à avoir plus confiance en NEURATH qu'en tous les autres diplomates que lui, HITLER, essayait d'ignorer."

Vient ensuite un paragraphe concernant les sanctions de l'Italie, ce qui, je crois, n'est pas pertinent. Puis, le paragraphe 8 continue ainsi :

"Les plans d'annexion de l'Autriche étaient une partie du programme nazi dès le début. L'opposition de l'Italie après l'assassinat de DOLLFUSS a temporairement obligé une approche plus prudente de ce problème, mais l'attitude de la Ligue a entraîné une augmentation rapide de la force militaire allemande. Lorsque GOERING est allé à Rome en 1937, il a déclaré que lunion de l'Autriche et de l'Allemagne était inévitable. MUSSOLINI, entendant ces mots en allemand, est resté silencieux et n'a protesté que faiblement lorsque je les ai traduits en français.

"L'accomplissement de l'Anschluss était une question de Parti et le rôle de PAPEN était de maintenir superficiellement des relations diplomatiques moins heurtées. Le discours de PAPEN du 18 Février 1938, à la suite de la réunion de Berchtesgaden, exprimait le souhait que la réunion de Berchtesgaden soit le premier pas vers l'établissement d'un commonwealth de l'Europe sous la direction de l'Allemagne. Il s'agissait donc d'une grande Allemagne basée sur l'Autriche".

Enfin vient le dernier paragraphe. Je pense que ces

.../..

H0530 - 0060

questions sont vraies, puisque vous avez fait cette déclaration sous serment volontairement, sans contrainte.

Encore une question et j'en aurai fini. Il est exact, n'est-ce pas, que dans la période où il a été ministre des Affaires Etrangères l' accusé RIBBENTROP a fait venir dans le ministère des Affaires Etrangères de nombreuses personnes qui avaient été membres des SS. et avaient occupé des postes importants dans le ministère des Affaires Etrangères.?

R.- Il s'agissait là surtout de membres de ~~xxxx~~ ce que l'on a appelé~~x~~ le "service de RIBBENTROP", c'est-à-dire de l'ancienne organisation. Un certain nombre d'entre eux ont été pris alors, mais pas tous.

Q.- Merci.

LE PRESIDENT.- Est-ce qu'un autre membre du Ministère Public désire ~~xxxxx~~ procéder à un contre-interrogatoire ?.. DR. HORN, est-ce que vous voulez réinterroger le témoin ?

DR. HORN.- Je n'ai pas d'autres questions à poser au témoin.

LE PRESIDENT.- Alors le témoin peut se retirer.

DR. LOEFFLER.- Je voudrais poser encore une question au témoin.

LE PRESIDENT.- Pouvez-vous me dire de qui vous êtes l'avocat ?

DR. LOEFFLER :- DR. LOEFFLER, défenseur des SA.

Témoin, vous avez assisté à la visite d'hommes d'Etat étrangers et vous avez assisté personnellement à ces visites. Etiez-vous également présent lors de la visite des hommes politiques à l'Olympiade de 1936 ?

R.- Oui.

Q.- Est-ce qu'un de ces hommes d'Etat a exprimé le désir de visiter des installations allemandes et les

.../..

H0530 – 0061

créations sociales du national-socialisme pendant, avant ou après 1936 ?

R.- Si, lors de l'Olympiade, on a exprimé de tels désirs, je ne m'en souviens plus en ce moment ; mais que l'on ait exprimé de tels désirs et que l'on y ait donné suite, cela ressort clairement d'un certain nombre de faits, par exemple de la visite de Lloyd GEORGE à l'Obersalzberg et plus tard de l'inspection des installations sociales en Allemagne. Toute une série de personnes étrangères prirent un vif intérêt à ces visites des créations sociales allemandes.

Q.- Avez-vous assisté personnellement à cela ? Vous souvenez-vous d'une visite à laquelle vous auriez assisté ?

R.- Non, je n'ai généralement pas assisté à ces visites. Je me souviens tout simplement que le Front du Travail avait une organisation qui s'appelait "Joie et Travail". C'était l'organisation internationale, et annuellement cette organisation avait son congrès à Hambourg. Lors de ce congrès j'ai exercé mes fonctions d'interprète.

Q.- Savez-vous quelles étaient les impressions que recueillirent les hommes d'Etat étrangers de ces institutions ?

R.- A mon avis l'impression était presque toujours favorable.

Q.- Vous souvenez-vous de la visite du Prince de Galles en Allemagne ?

R.- Oui. J'ai assisté également comme interprète.

LE PRESIDENT.- Quel est le rapport de tout ceci avec les charges de l'acte d'accusation ?.. Vous savez, DR. LOEFFLER, que vous auriez dû poser ces questions au

.../..

H0530 - 0062

moment où j'ai demandé si d'autres avocats avaient des questions à poser. Vous dites maintenant que vous allez poser une seule question, mais je ne sais pas combien vous allez en poser encore ; de l'avis du Tribunal toutes ces questions sont non pertinentes.

DR. LOEFFLER.- M. le Président, les questions que je pose ont été déclenchées par l'interrogatoire de Sir DAVID. Sir DAVID a cité les SA et je dois poser une question dans ce sens au témoin.

LE PRESIDENT.- Sir DAVID n'a posé qu'une question concernant les conditions sociales de l'Allemagne et il n'a posé aucune question concernant l'Olympiade de 1936, et de toutes manières ce n'est pas à vous de réinterroger.

DR. LOEFFLER.- M. le Président, les questions que j'ai posées ici importent, car par ces visites qui ont eu lieu et par les opinions des hommes d'Etat étrangers dans les rangs de nos membres, on eut l'impression que les hommes d'Etat étrangers exprimaient leur reconnaissance aux nationaux-socialistes. Cela importe pour la culpabilité ou l'innocence de millions d'Allemands que je représente ici. Cela a une importance capitale, car des millions d'Allemands ont regardé l'attitude de ces hommes d'Etat. C'est donc décisif pour nous et c'est le seul témoin qui réellement puisse donner des informations authentiques.

Mais j'en ai déjà terminé avec ces questions de l'Olympiade et je n'ai plus que deux questions à poser. Je vous prie de bien vouloir me les accorder, car Sir DAVID...

LE PRESIDENT.- Le Tribunal pense que les questions que vous posez n'ont pas été provoquées par le contre-interrogatoire etqu'elles ne sont pas du tout pertinentes. Le Tribunal n'entendra pas d'autres questions.

.../..

H0530 - 0063

DR. KUBUSCHOK.- DR. KUBUSCHOK, défenseur de l'accusé PAPEN.

LE PRESIDENT.- DR. KUBUSCHOK, comme vous le savez très bien, ce n'est pas le moment de poser des questions au nom de l'accusé von PAPEN. Vous avez eu l'occasion de le faire et vous ne l'avez pas fait.

DR. KUBUSCHOK.- M. le Président, il ne s'agit que d'une rectification de paroles qui ont probablement été mal traduites. Je n'ai pas reçu l'affidavit, mais j'ai entendu que l'on a cité un discours de von PAPEN du 8 ou 18 Février 1938.

LE PRESIDENT.- Très bien. Rectifiez toute question de traduction si vous le voulez.

DR. KUBUSCHOK.- Je voudrais admettre qu'ici les noms de HITLER et de von PAPEN ont été confondus. J'ai entendu à la traduction le nom de PAPEN qui n'a jamais fait ce discours.

LE PRESIDENT.- DR. KUBUSCHOK, vous verrez la déclaration sous serment. Vous aurez l'occasion de voir cette déclaration sous serment.

DR. KUBUSCHOK.- Je regarderai l'affidavit et, le cas échéant, je ferai une requête écrite.

LE PRESIDENT.- Très bien. S'il y a une erreur dans la déclaration sous serment, cette erreur doit être rectifiée.

DR. KUBUSCHOK.- Il est dit "von PAPEN" dans le texte. Ceci est complètement faux, car von PAPEN n'a jamais fait **dn** tel discours. Cela se trouve page 4 du texte. Il est dit : "Discours prononcé par PAPEN".

SIR DAVID.- C'est ce qu'il y a dans la déclaration sous serment. L'avocat dit que l'accusé n'a pas prononcé ce discours, mais, avec tout le respect que je dois à l'avocat, la déclaration sous serment est digne de foi.

.../..

H0530 - 0064

DR. KUBUSCHOK.- M. le Président, dans ce cas ne serait-il pas opportun de poser cette question au témoin afin de savoir s'il a vraiment voulu dire "PAPEN" ?

LE PRESIDENT.- Oui, posez la question au témoin.

DR. KUBUSCHOK.- M. le témoin, croyez-vous avoir dit que PAPEN, le 18 Février 1937, a fait un discours ? Où aurait-il fait ce discours ?

R.- A mon avis c'est une erreur dont je me suis rendu coupable au moment où j'ai donné cet affidavit, car je ne me souviens plus d'un tel discours comme je l'ai exposé dans cet affidavit. Il est donc parfaitement possible que je me sois trompé et l'erreur pourrait être excusée en tenant compte que cet affidavit m'a été demandé à un moment où je me trouvais assez gravement malade à l'hôpital et il est possible qu'en relisant je ne me sois pas aperçu de mon erreur.

DR. KUBUSCHOK.- Donc, tout est superflu. Nous n'avons pas besoin de parler de cette affaire.

R.- D'après ce que j'ai dit, je ne me souviens pas de ce discours et je crois que cela est dû à une erreur de ma part. Mais pour le dire encore une fois, je crois que cela est dû aux circonstances dans lesquelles j'ai signé cet affidavit, en étant assez gravement malade.

LE PRESIDENT.- Oui, DR. HORN, Le témoin peut se retirer maintenant.

DR. HORN.- Puis-je exprimer au Tribunal le désir que l'on puisse avoir les documents traduits pour demain matin ? Je voudrais en faire dépendre la présentation de mon cas, car, ayant les documents demain matin, je commencerai l'interrogatoire de von RIBBENTROP en tant que témoin. Mais si les documents ne sont pas traduits demain matin, je prierai le Tribunal de bien vouloir m'autoriser à continuer de produire mes documents maintenant.

.../..

H0530 - 0065

LE PRESIDENT.- DR. HORN, ce procès se poursuit depuis plusieurs mois et il a pris beaucoup plus de temps que n'importe quel membre du Tribunal ne pensait. On ne peut pas le remettre encore. Vous devez continuer.

DR. HORN.- M. le Président,...

LE PRESIDENT.- N'avez-vous plus de témoins à appeler ?

DR. HORN.- Non, je n'ai pas d'autres témoins à appeler, M. le Président.

LE PRESIDENT.- Et n'allez-vous pas appeler l'accusé ?

DR. HORN.- Si, je vais l'appeler.

LE PRESIDENT.- Alors, pourquoi ne pouvez-vous pas le mettre à la barre des témoins maintenant ?

DR. HORN.- J'avais demandé, M. le Président, si je pouvais avoir l'aide du Tribunal et recevoir les documents demain matin de façon à ce que je puisse interroger l'accusé en tant que témoin dès maintenant et produire les documents demain afin que les ministères publics les voient en même temps et qu'ils puissent faire valoir leurs objections.

LE PRESIDENT.- Eh bien, dès que les documents seront traduits, vous les aurez évidemment. Nous avons envoyé pour que l'on voie s'ils seront disponibles demain mais nous avons encore 35 minutes avant 5 hs, nous voulons occuper ce temps.

DR. HORN.- Oui, M. le Président. Alors je cite l'accusé comme témoin.

LE PRESIDENT.- Voulez-vous continuer, s'il vous plaît, DR. HORN ?

DR. HORN.- Oui. Alors je continue en produisant les documents.

LE PRESIDENT.- DR. HORN, vous avez dit que vous alliez appeler l'accusé RIBBENTROP. Nous n'avons pas les documents sous nos yeux ; par conséquent faites comme vous l'avez dit.

H0530 - 0066

DR. HORN.- Dans ce cas, je prie de pouvoir interroger l'accusé comme témoin.

(von RIBBENTROP va à la barre des témoins).

LE PRESIDENT.- Voulez-vous dire votre nom complet ?

R.- Joachim von RIBBENTROP.

Q.- Pouvez-vous répéter le serment après moi : "Je jure par Dieu, tout-puissant et omniscient, que je dirai la pure vérité et que je ne célerai ni n'ajouterai rien".

(Le témoin répète le serment).

LE PRESIDENT.- Vous pouvez vous asseoir si vous le désirez.

DR. HORN.- Voulez-vous donner au Tribunal une courte déclaration sur les points essentiels de votre éducation ?

Von RIBBENTROP.- Je suis né le 30 Avril 1893 à Wesel. Je suis originaire d'une vieille famille de soldats. Ma mère était campagnarde. Mes années de classe se passèrent à Kassel et à Metz en Alsace-Lorraine. Ici, en Alsace-Lorraine, j'ai eu les premières relations avec les milieux culturels français et nous avons eu à cette époque un amour profond pour ce pays.

En 1908 mon père prit sa retraite de l'active, car il était soldat. Les raisons en étaient des divergences avec la personnalité de l'Empereur, du Kaiser. Mon père avait déjà manifesté de grands intérêts à la politique étrangère et des intérêts d'Etat. J'avais une profonde vénération pour lui. Nous avons déménagé pour aller en Suisse et, après un séjour d'un an environ en Suisse, je me rendis comme jeune homme à Londres. Là j'étudiais surtout des langues. J'ai recueilli à cette époque ma première impression de cette ville de Londres et de l'importance de

.../..

H0530 - 0067

l'Empire Britannique. Après une année, en 1910, je me rendis au Canada. D'abord je devais aller aux colonies allemandes, mais j'ai préféré l'Amérique. Je voulais voir le monde et au Canada je suis resté environ deux années. Ouvrier, cheminot, et plus tard je me suis intéressé aux affaires bancaires et aux entreprises de construction.

En 1914, la premiere guerre mondiale me surprit au Canada. Tous les Allemands de cette époque n'avaient qu'une seule pensée : On a besoin de tous les hommes. Comment aider la Patrie ?

Je me rendis à New-York en Septembre 1914, et finalement avec pas mal de difficultés j'ai pu me rendre en Allemagne. Après avoir été au front pendant quatre ans, blessé, on m'envoya à Constantinople en Turquie, où je vis l'écroulement de l'Allemagne après la première guerre mondiale. ~~Cela fut~~ Ma première impression fut de voir quelles étaient les conséquences terribles d'une guerre perdue. L'Ambassadeur Comte BERNSDORF et plus tard le Dr. DICKHOF étaient les représentants du Reich en Turquie. On les appela à Berlin afin d'utiliser les relations du Comte BERNSDORF avec le Président WILSON et afin de voir - cela etait notre espoir à nous tous - que sur ces points ~~xxxxx~~ une paix puisse être établie et ainsi une réconciliation.

Après quelques difficultés, au mois de Mars 1919 je vins à Berlin et je devins l'adjoint de l'ancien Général von SEGT pour la Délégation de la Paix à Versailles. A la suite du Traité de Versailles j'ai lu ce document pendant une nuit. J'étais sous l'impression qu'aucun gouvernement au monde ne pourrait signer un tel document. C'était ma première impression de la politique étrangère de ma patrie. ~~xx~~

En 1919 je pris ma retraite de la Wehrmacht comme

.../..

H0530 - 0068

lieutenant et je me suis intéressé à la profession commerciale. Par mes relations commerciales, j'ai surtout pu faire connaissance approfondie avec la France et l'Angleterre dans les années qui suivirent. J'ai eu pas mal de relations avec des hommes politiques déjà à cette époque. J'essayais d'aider ma patrie en prenant position contre Versailles. D'abord c'était très difficile, mais dès 1919,1920 et 1921 j'ai rencontré une certaine compréhension dans ces pays dans les modestes voies qui m'étaient tracées évidemment.

J'ai vu, environ depuis 1929-1930, que, après une prospérité apparente en Allemagne des années 1926, 1927, 1928, subitement ce pays était soumis à de graves troubles économiques et que très rapidement la chute venait.

En 1931, 1932, on se rendait compte que dans l'économie les suites de Versailles étaient telles que la vie économique allemande était de plus en plus paralysée. J'ai alors regardé autour de moi. J'étais à cette époque membre du Parti du Peuple, et je vis la multitude des partis. Vers la fin, nous en avions 30 ou plus en Allemagne. Je vis que le chômage augmentait de plus en plus et que le gouvernement perdait la confiance. Je me souviens très précisément ~~xxx~~, pendant ces années d'efforts, des efforts du Chancelier BRUENIG, qui étaient certainement sincères, et malgré cela il n'eut pas de succès.

Vinrent d'autres gouvernements. On le sait, ceux-là n'avaient pas plus de succès non plus. L'importation et l'exportation n'étaient plus équilibrées. Il n'y avait plus d'or. On ne payait plus d'impôts, on n'avait plus confiance dans le gouvernement. Voici à peu près ce que je vis en 1930, 1931, en Allemagne. J'ai vu les grèves, j'ai vu le mécontentement des hommes, les rassemblements et tout cela nous menant de plus en plus vers le chaos.

Je ne crois pas exagérer en disant que ce que j'ai

H0530 - 0069

vu en Allemagne en 1931-1932 ressemblait singulièrement aux signes précurseurs d'une guerre civile.

Je crois que j'ai toujours été un patriote et cela m'a particulièrement impressionné. J'étais loin du monde politique, mais pendant ces années je me suis dit qu'il fallait faire quelque chose et que chacun devait aider, peu importe la place qu'il occupait, afin de créer un front national sur une base très large, front qui à nouveau aurait la confiance des grandes masses et surtout xxx du peuple.

En même temps je xxxxxx sais, je crois même certainement, que ceci n'a pas été voulu par la plupart des hommes qui ont fait Versailles ; mais c'était un fait, fait que personne ne discutera même plus aujourd'hui. J'ai déjà dit une fois xxx la déception que j'avais eue en tant que jeune xxxxx officier par mes relations personnelles, surtout par mes relations avec l'ancien Ambassadeur DICKHOF qui était un parent éloigné, la déception au sujet du fait,-et cette déception existait chez nous tous dans la Wehrmacht, dans le peuple allemand et dans les milieux gouvernementaux encore bien plus,-, que ces points de WILSON avaient été si rapidement abandonnés.

Je n'ai pas l'intention de faire ici le moindre discours politique ou de propagande, mais je voudrais uniquementx exposer les faits tels que je les ai vus à l'époque moi-même. Il ne subsiste pas de doute que le fait que l'Allemagne n'était plus armée.a xxxxxxxxxx entraîné nos anciens ennemis xx dans la voie qui ne menait pas vers la xxxxxxxxxxxxxxxxxx réconciliation, mais vers la haine et la vengeance. Je suis convaincu que ce n'était certainement pas non plus dans les intentions de l'ancien Président des Etats-Unis WILSON et je crois que, dans les années ultérieures, il en a souffert per-

.../..

H0530 - 0070

sonnellement. Mais ceci fut mon premier contact avec la politique allemande. Même les rudes conditions de Versailles, comme nous les avons vécues nous-mêmes, ne furent pas tenues et ceci est également peut-être une conséquence de la guerre : les hommes s'engagent dans une certaine voie et ne peuvent tenir leurs promesses ou ne veulent les tenir. Le Traité de Versailles - c'est un fait connu - n'était pas, ni du point de vue territorial ni à d'autres points de vue très importants, respecté.

Puis-je citer une des questions les plus importantes, la question territoriale de la Silésie et de Memel. Les événements qui prirent place à ce moment m'impressionnèrent particulièrement. La Haute-Silésie notamment parce que j'y avais pas mal de relations et parce que nous tous nous ne comprenions pas que même ces rudes conditions de Versailles n'étaient pas respectées. La question des minorités joua également un grand rôle. Au cours de mon exposé je serai obligé de parler plus en détail, surtout en traitant de la crise polonaise ; mais dès le début les minorités allemandes ont été exposées à des temps très durs. A ce moment il s'agissait également de la Haute-Silésie qui souffrait de ce traitement.

Enfin le point essentiel du Traité de Versailles était la question du désarmement. Cette question également a été traitée ici dans cette salle d'audience, et pour l'instant je ne voudrais pas en parler./C'est certainement ce manque d'égalité et ce manque de droit qui me conduisuit à m'occuper de politique.

A cette époque - je voudrais le dire très franchement ici - j'ai souvent parlé à des amis français et anglais. Il était déjà connu à cette époque après 1930 (le Parti national-socialiste avait déjà eu plus de cent sièges au Reichstag) que là se trouvait le désir naturel du peuple allemand afin de s'opposer à ce traitement.

.../..

H0530 - 0071

FP/I
28/3/46
I6/45 à I7 H.

Des amis m'ont questionné à cette époque sur Adolf Hitler queje ne connaissais pas encore. Ils m'ont demandé "quelle sorte d'homme est-ce qu'Hitler ? Que peut-on attendre de lui ?" J'ai répondu très franchement :"Donnez à l'Allemagne une chance et vous n'aurez pas Adolf Hitler. Ne donnez pas de chance à l'Allemagne, et Adolf Hitler prendra le pouvoir."

C'était environ en 1930 ou 1931. On ne donna pas la chance à Adolf Hitler, et c'est ainsi que le 30 janvier 1933, il y eut la prise du pouvoir par le National-Socialisme.

Q. - Quand et comment fites-vous la connaissance d'Hitler ?

R. - J'ai rencontré Adolf Hitler pour la première fois le 13 août 1932, au Berghof. Je connaissais à Berlin environ depuis 1930 ou 1931 le Comte Helldorf, dont le nom est connu comme national-socialiste. C'était un ancien ami de régiment, et par lui j'ai eu des contacts avec le National-Socialisme à Berlin. Je le priai à ce moment d'arranger une entrevue pour moi avec Hitler. Il le fit, autant que je m'en souvienne,par l'entremise de M. Roehm.

Je rendis visite à Adolf Hitler, et j'eus une longue conversation avec lui, c'est-à-dire qu'Adolf Hitler m'a exposé ses idées au sujet de la situation en 1932.

A la suite de cela, je l'ai revu en 1933. Mon camarade du Parti Goering a déjà exposé cela. Je l'ai revu dans la maison que j'avais mise à sa disposition afin de créer un Front National. Mon impression, au sujet d'Adolf Hitler, était déjà considérable à cette époque. J'étais particulièrement frappé par ses yeux bleus, et ses cheveuxnoirs. Sa caractéristique la plus prenante était probablement son attitude fermée, et la façon dont

H0530 - 0072

il s'exprimait. Ses pensées et ses paroles avaient toujours quelque chose de définitif, et cela provenait - du moins il en paraissait ainsi - de son support intérieur.

Je comptais me trouver en face d'un homme qui savait ce qu'il voulait, et qui était animé d'une volonté inébranlable, ayant une personnalité très forte. Je pus conclure en quittant Adolf Hitler que lors de cet entretien, j'avais été convaincu que c'était le seul homme, si quelqu'un était encore capable de sauver l'Allemagne de cette grande difficulté qui existait à cette époque, il n'y avait que lui.

Les événements du mois de janvier sont connus. Je n'ai pas besoin d'en parler, je ne voudrais citer qu'un épisode; c'était dans ma maison de Dahlem, lorsqu'il s'agissait de savoir si Adolf Hitler devait devenir Chancelier du Reich ou non. Je sais qu'on lui avait offert la Vice-Chancellerie, et j'ai entendu avec quelle force et avec quelle conviction, si l'on veut même avec quelle brutalité et quelle dureté il exprima son opinion, en croyant que des résistances pourraient s'élever sur son chemin, et obstruer ainsi la voie par laquelle il comptait sauver son pays et son peuple.

Q. - Croyez-vous à la possibilité d'une révision du Traité de Versailles par une entente mutuelle ?

R. - Je dois dire que les nombreux voyages de mission que j'ai accomplis de 1920 à 1922 à l'étranger m'ont prouvé combien il était difficile, dans le système de l'époque, ou combien il serait difficile de trouver par voie de négociation une révision du Traité de Versailles.

Malgré cela, j'ai senti combien, d'année en année, les milieux en Angleterre et en France s'élargissaient de ceux qui étaient convaincus qu'il fallait d'une façon ou d'une autre, venir en aide à l'Allemagne.

Pendant ces années, j'ai eu beaucoup de relations

H0530 - 0073

avec des hommes du monde commercial, industriel, de la vie publique, des arts, de la science, des universités, en Angleterre et en France. Je fis connaissance avec l'opinion des Français et des Anglais.

Je voudrais dire ici que peu de temps après Versailles j'étais convaincu qu'un changement de ce Traité ne pourrait être amené quepar une entente avec la France et avec l'Angleterre. Je croyais également que de cette façon, la situation internationale pourrait être améliorée, et les graves problèmes pouvant mener vers un conflit, suites de la première guerre mondiale, pourraient être éliminés. Il était donc clair qu'uniquement par une entente des pouvoirs des Etats de l'Ouest, une révision de Versailles était possible, et déjà à ce moment-là, je sentais précisément qu'une telle entente pouvait, seule, maintenir la paix en Europe.

Nous , jeunes officiers, avions trop l'expérience de ces choses à ce moment-là. Je songe aux combats en Silésie, à la Baltique, etc... Je voudrais ajouter, et le dire très franchement, que dès le premier jour, après avoir vu le Traité de Versailles, je me sentais obligé, en tant qu'Allemand, de prendre position contre ce Traité, et d'essayer tout ce qui était en mon pouvoir afin de mettre à la place de ce Traité quelque chose de meilleur, et justement la position d'Adolf Hitler contre le Traité de Versailles, me lia à lui et au Parti National-Socialiste.

Q. - Vous êtes-vous efforcé d'exposer vos opinions à Hitler ?

LE PRESIDENT. - Dr. Horn, il est 5 heures, et nous ferions mieux de suspendre l'audience maintenant.

LE TRIBUNAL S'AJOURNE JUSQU'AU 29 MARS à IO HEURES.